



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE

EUROPE

# La place de la Corse

INTERVIEW D'HENRI MALOSSE P4

INTERVIEW

Jacques Toubon  
 et les droits  
 des migrants

P26



ENVIRONNEMENT

Trottel,  
 plage  
 sans tabac

P29



1,60€



ÉDITOS P3 • BRÈVES P7 • AGENDA P30

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# SÉCHERESSE EN CORSE

## Mesures de restriction et d'économie d'eau à respecter en Corse pour l'été 2017

### INTERDITS À TOUTE HEURE



Ne lavez pas vos véhicules et bateaux (hors stations professionnelles)



N'arrosez pas par aspersion vos pelouses et jardins



Ne remplissez pas les piscines

### INTERDITS EN JOURNÉE



N'arrosez pas vos jardins, pelouses et potagers, y compris avec des dispositifs « goutte à goutte »



Ne lavez pas vos terrasses et allées, ainsi que les espaces et voies de circulation



Ne prélevez pas dans les cours d'eau (pompage, captage...)

En cas de non-respect des restrictions, vous encourez jusqu'à **1 500 € d'amende**

### LES BONS GESTES



Réparez les fuites d'eau

Veillez à bien fermer les robinets d'eau



Ne laissez pas couler l'eau inutilement

Récupérez l'eau de pluie ou de rinçage des légumes pour arroser votre jardin



Faites tourner lave-linge et lave-vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode « éco »

Paillez les sols pour arroser moins (ex : avec des déchets de tonte de gazon, copeaux...)



## L'EAU EST UNE RESSOURCE RARE, ÉCONOMISONS-LA !

Pour en savoir plus :



corse.gouv.fr

@Prefet2A - @Prefet2B



corse.fr

@ctcorse



oehc.corsica

@oehc\_

## L'enfer des mots

«L'enfer c'est les autres» interprétation erronée de ce que voulait dire Sartre dans *Huis clos*. Soit ! Mais comprise au premier degré, elle reflète bien cette fin d'été : brûlante !

Brasiers en Corse et Paca et le nombre de mises à feu démontre que certains ont décidé de jouer avec la vie des pompiers, des habitants, de notre planète. La justice condamnera mais ne compensera pas douleurs et pertes.

Et puis nouvel enfer, chez nos voisins catalans. Pendant que Paris joue avec l'interrupteur de la tour Eiffel, que les «Soy» et «Somos» s'affichent, le mal tue encore et toujours. Et les mêmes mots reviennent. L'info donnée en boucle et en non-stop nous donne l'impression d'être connectés au monde, aux victimes. Mais certains médias et consultants sont-ils vraiment connectés à la réalité des maux ?

Gavage en règle de «fourgonnette fonçant sur les promeneurs des Ramblas. Sauf que la fourgonnette ne fonce pas ! Elle n'est qu'une arme, celle du moment ! Ce sont les occupants de ce véhicule qui ont foncé pour assassiner. Pour Cambrils, on parle «d'auteurs supposés». Encore une précaution sémantique pour faire l'impasse sur une condamnation qui devrait être clairement martelée. Il n'y a pas de «supposés» dans cet acte. Quand des barbares sèment la terreur, ce sont des terroristes ! Voilà la réalité des mots.

Enfin, l'utilisation d'un véhicule bélier, nouveau modus operandi, n'est pas un moyen low cost pour tuer comme certains le clament ou l'écrivent. Ces assassins endoctrinés ou incultes, ces fous d'un diable ne manquent pas de ressources financières ! Par contre, en agissant de la sorte, ils deviennent invisibles et en adéquation avec cette réalité que nous ne voulons pas forcément voir ou accepter ! «*Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde*» disait Camus. Alors nommons une fois pour toute ces meurtriers et leur islamisme radical. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU  
À MODU NOSTRU

## À nome di l'umanità

Barcelona, Turku... In qualchi ghjornu, a barbaria estremista hà culpitu torna tanta ghjente. Parechji morti è feriti cù fiure di terrore chì ci anu propiu minatu in pienu capu, in pienu core, in pienu corpu ! Sò state spartute ste fiure ind'u mondu sanu per mezu di a stampa è di e rete suciale. Cum'è sempre, sò listesse e reazione è l'interrogazione chì ci venenu à mente. A zerga è l'imputenza in prima. A vulintà di ragjunà dopu. Ma ùn ci la femu à capi ! I fundamenti di i diritti umani, à prò di a dignità d'ognunu, seria una di e nostre arme e più rispunsivele per cumbatte u terrorismu ? Ghjè, in tutti i casi, l'idea difesa da i numerosi citatini chì sò mossi di pettu à l'odiù ! Ma à quantu ne simu scumpienti ? Oghje ghjornu, a realtà ghjè ch'ella ùn ghjova à nunda di crede à un appaciamentu chì si ferà di modu naturale. Malraux avia dettu, d'una manera annunziatoria, chì u XXI<sup>u</sup> seculu seria «spirituale» o ch'ùn seria. Avia dettu dinò chì «*forse ch'è una vita ùn vale nunda ma nunda ùn vale ch'è una vita*». Una religione ch'ùn rispetta a vita ùn hà nisuna ragione d'esiste, ancu s'ella hà un caratteru ideologicu cum'ellu hè u casu in parechji paesi musulmani. À nome d'Allah si tomba quasi tutti i ghjorni, à nome di l'atrocità ch'ùn si pò ghjustificà ! I giovani giadisti chì raghjunchjenu i campi di a viulenza ceca sò per a maiò parte citatini europei in busca d'una nova identità, perchè sò stati messi d'accantu da a sucetà. Tandù, l'Islam radicale ripresenta per elli una forma d'emancipazione, cum'è un'avventura, distrughjitrice, hè capita, ma attrattiva assai. Stu movimentu natu da a frustrazione ùn ci hè ch'è a forza chì u pò parà, vale à di l'uzzione militarica. A partecipazione di certi paesi musulmani à a coalizione chì cumbatte u Statu Islamicu ci mostra ch'ellu ci hè a primura di fà la fini in vera. Allora, perchè s'aspetta torna ? Ùn ci sò stati abbastanza omi, donne è zitelli tombi per nunda ? Quantu famiglie in dolu ? Tutt'ognunu vole avà azione franche è ghjuvevule ! Perchè, in ogni situazione, e parole di riconfortu è d'anne-gazione diventanu pocu affare. E parole ùn sò più nunda di pettu à a morte è à a suffrenza di tanti nucenti. Siamu sulidarii è uniti. Pregghemu è movimu ci puru à nome di l'umanità... ■

**Vous vivez**

en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartenais,  
vous avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie ?

**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour ?

**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos ?

**L'ICN recherche ses  
correspondants locaux.**

Écrivez-nous :

[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE** ☉

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia  
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

**BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION**

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

**BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION**

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

**RÉDACTION**

• Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

**AVEC LA COLLABORATION DE :**

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

**Comité de surveillance :**

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

**Conseillers :** Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



HENRI MALOSSE

# Rendre à la Corse sa place au cœur de l'Europe

***Pour Henri Malosse, ancien président du Comité économique et social européen (Cese) et initiateur du cercle de réflexion Pensà à l'avvene, la relation Corse-Europe peut et doit s'inscrire dans une logique «gagnant-gagnant».***

***Selon une étude de 2014, les Corses seraient moins attachés à l'Europe que la moyenne des Français. Comment analyser cette «réserve»?***

Pour ma part, je ne l'ai pas ressentie de façon aussi importante. Certes, la doctrine économique portée depuis une bonne dizaine d'année par les institutions européennes – au nom d'une «bonne gestion» représentée par le modèle des pays du Nord – n'a pas favorisé les pays du bassin méditerranéen dont la Corse se sent très proche et qui n'avaient pas, dans ce modèle-là, le même niveau de compétitivité. La crise de la dette grecque en est un parfait exemple. Se pose également la question d'un déficit au plan de la représentation: la Corse, qui dispose d'un siège au Comité des Régions n'est pas présente en tant que telle au Parlement de l'Europe. Quant à la directive Bolkenstein [en fait, la directive Services] que j'avais combattue lorsque j'étais au Cese car à travers le travail détaché notamment elle me semblait organiser un véritable dumping social, elle a considérablement été amendée. Pour autant, les aides européennes ont été bénéfiques à l'île. L'Europe s'est essentiellement matérialisée, depuis 4 décennies, par des financements, certains très visibles comme les travaux portuaires ou aéroportuaires que j'avais d'ailleurs soutenus lorsque j'avais la charge de la Délégation des

chambres de commerce françaises auprès de l'UE. Bien sûr, depuis 2007, la Corse, devenant plus riche que la moyenne européenne – qui s'est abaissée avec l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale – a vu les montants de ses aides se réduire, mais ils restent significatifs. Depuis les années 1990 avec le Feder, les Programmes intégrés méditerranéens (Pim), le Fonds social européen, les aides à l'agriculture et bien d'autres programmes moins connus, on arrive au chiffre respectable de plus de 2,5 Md€ versés par Bruxelles à la Corse.

***L'Europe, pour la Corse, serait donc principalement un tiroir-caisse?***

Certainement pas! Dans le domaine des transports, essentiel tant au plan économique que social quand on est une île, l'ouverture à la concurrence selon les règles de Bruxelles a permis de sortir de situations verrouillées et souvent conflictuelles. Dans le domaine maritime, même si ces règles ont provoqué des amendes retentissantes, elles ont permis d'élargir l'offre tout en maintenant le principe de continuité territoriale. Il serait temps d'ailleurs d'envisager une vraie continuité territoriale européenne en ouvrant par exemple des liaisons aériennes et maritimes avec tous nos voisins. Il n'est pas logique de passer par Nice pour aller à Rome, Lyon pour aller à Malte, Paris pour aller à Barcelone.

## « Nous pourrions devenir, comme Malte, un nœud de rencontres et de commerce en Méditerranée occidentale »

Nous pourrions devenir, comme Malte, un nœud de rencontres et de commerce en Méditerranée occidentale. Ce ne sont pas seulement des rêves et de belles rencontres, des milliers d'emplois sont en jeu.

### Que peut encore apporter l'Europe à la Corse ?

Elle est un cadre au sein duquel la Corse peut trouver le moyen de s'émanciper de manière douce. Admiratif de Pasquale Paoli, Jean-Jacques Rousseau prédisait « *un jour, cette île va étonner l'Europe* ». À l'époque, on ne parlait ni de Bruxelles, ni de subventions mais de démocratie et de fierté nationale. Il faut prendre notre bâton de pèlerin pour rassembler tous les territoires qui revendiquent un traitement particulier en raison de leurs handicaps structurels : maintien des aides, souplesse dans l'application des normes, flexibilité dans la mise en place des règles de concurrence pour le transport, reconnaissance de la nécessité d'appliquer des restrictions sur l'accès à la propriété pour des raisons de protection de l'environnement et de la cohésion sociale, fiscalité destinée à encourager les investissements et les activités économiques puis devenir le pôle au sein duquel ces idées nouvelles se concrétisent. La Corse ne pourrait-elle pas de nouveau rayonner en Europe, 60 ans après le Traité de Rome et 260 ans après Paoli ?

### C'est alors « ce que la Corse pourrait apporter à l'Europe »...

En effet. Un modèle nouveau, politique et économique. Notre île n'a-t-elle pas pour vocation, avec sa population réduite, en liaison avec nos voisins de Sardaigne, des Baléares, de Malte, à devenir un laboratoire de démocratie directe pour organiser des consultations directes des citoyens ? Puis, parce que la Corse est un écrin encore largement préservé, que la nature y a été généreuse en eau, soleil, vent, forêt, côtes et espaces naturels grandioses, nous avons une importante carte à jouer en termes de développement durable, d'agriculture biologique, d'économie circulaire, d'énergie renouvelable. La Corse ne peut rivaliser avec ses concurrents, au niveau de ses productions et de son tourisme, que par la qualité. Faire d'elle, à un horizon rapproché, l'île de l'agriculture bio et des circuits courts est tout à fait possible. Gérer autrement les déchets, envisager d'être un territoire autosuffisant en énergies et se passer du fuel lourd ou du gaz pour notre électricité, c'est possible aussi. Autre domaine dans lequel, au plan géographique, notre position est intéressante : une Protection civile européenne a été mise en place il y a une dizaine d'années, mais il est essentiel maintenant d'établir une force opérationnelle, une « task force » regroupant notamment les moyens aériens nécessaires pour ce Sud régulièrement frappé par le fléau des incendies. Cette « task force » pourrait aisément trouver sa place dans l'île.

### À propos des récents incendies, jugez-vous les états défaillants ?

Je suis très en colère contre les états membres de l'U.E qui ont refusé le projet de force d'intervention rapide contre les feux de forêt en Méditerranée qui leur avait été présenté. Il y a eu 56 morts, il y a quelques semaines, au Portugal et les Canadair français et espagnols sont arri-

vés 3 jours après. En Corse, pour l'incendie de Biguglia, des Canadair étaient disponibles en Italie mais on a dû actionner un processus très compliqué et perdu un temps précieux : le président de l'Exécutif a été obligé de passer par le préfet qui a contacté Paris, qui a contacté Bruxelles, qui a contacté Rome, qui a donné son accord, c'est repassé par Bruxelles puis Paris pour enfin revenir en Corse ! Seule l'U.E peut mobiliser suffisamment de moyens pour intervenir sur ces incendies. Je dénonce le fait que les états, notamment la France, tout en se déclarants très européens, ne veulent pas partager les compétences en matières de protection civile.

### Quelles voies pour l'émancipation des Corses ?

Les Corses doivent prendre conscience des pratiques qui, depuis deux siècles, ont amené au clientélisme, à une corruption, une criminalité très forte et une paupérisation de la société avec près de 60 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Aujourd'hui, un jeune sur quatre quitte la Corse car il n'a pas de perspective d'emploi et un jeune sur quatre reste... mais au chômage ! C'est cela, la réalité de la Corse aujourd'hui : une société de dépendance, mise en bout de chaîne d'un Etat français très centralisé et dont le jacobinisme est à bout de souffle. Les Corses doivent rompre avec ce système.

### Pensez-vous que les Corses doivent être rééduqués à la démocratie ?

Ils ont vécu pendant 200 ans une fracture avec la démocratie, avec leur histoire, leurs racines. Pensé à l'avene essaye de rééduquer au débat citoyen, comme d'autres le font sur d'autres sujets, notamment la fondation Umani qui milite pour la non-violence. Les Corses sont profondément pacifiques malgré le discours d'un ancien Premier ministre parlant de violence génétique. Nous avons le taux de violence à l'école le plus faible de France. Ce sont les états dominants, la France aujourd'hui, Gênes hier, qui ont joué avec les bandes criminelles pour assoir leur pouvoir et donné à la Corse cette image qui aujourd'hui nous colle à la peau. L'émancipation, c'est aussi casser les étiquettes qu'on nous a données.

### On vous voit très engagé sur le terrain politique insulaire. Lors des prochaines territoriales quel sera votre rôle ?

Je ne parlerai pas de rôle. Lors des dernière territoriales, j'ai été témoin de pratiques que j'ai dénoncées et que je continue de dénoncer. Pour les prochaines élections, je suis disponible mais je ne recherche pas un poste. Le meilleur poste je l'ai eu en tant que président du Cese. Aujourd'hui, je veux mettre mes compétences au service de ceux qui veulent un véritable renouveau pour la Corse. Je ne cache pas mon soutien aujourd'hui pour Femu a Corsica, j'ai d'ailleurs appelé à voter Jean-Félix Acquaviva au second tour des législatives. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI et Pierre PASQUALINI

## ÉTUDE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC SUR L'EUROPE ET LES FONDS EUROPÉENS

Alors que la programmation 2007-2013 des Fonds européen s'achevait et pour préparer la stratégie 2014-2020, une étude cofinancée par l'Union européenne était lancée pour mieux connaître l'appréciation de l'intervention européenne par les citoyens. Elle révèle que les Corses sont particulièrement attachés à leur région, bien plus que les Français en général [95% vs 83%], mais en revanche moins attachés à l'Europe [54% vs 64%] et plus réfractaires que la moyenne à l'appartenance de la France à l'UE [61% vs 50%]. Ils considèrent que cette appartenance présente plus d'inconvénients que d'avantages. Toutefois, si seulement 52% des Corses s'intéressent aux questions européennes (vs 56%) l'intervention de l'Europe au niveau régional est mieux connue en Corse et l'impact des actions financées par les Fonds sur la vie quotidienne est ressenti par 60% des Corses (vs 58% des Français).

Etude menée par le Département Opinion Institutionnel : Anne-Laure GALLAY, directrice adjointe, Domitille HERMITE, directrice d'études, Guillaume INIGO, chargé d'études

### ÉVÉNEMENT



## NAPOLÉON, ARME D'ATTRACTION MASSIVE

**Comme chaque année, les Journées napoléoniennes ont rythmé le week-end du 15 août à Ajaccio. Sous le signe du renouveau, elles évoluent vers l'événement à grand spectacle pour grand public.**

Le 15 août 1769 naissait celui qui allait devenir l'enfant le plus célèbre d'Ajaccio: Napoléon Bonaparte. Un anniversaire que la cité impériale se fait un devoir de fêter en grande pompe tous les ans. Et 2017 n'a pas dérogé à la règle. Durant ces trois jours de week-end estival prolongé, les Journées napoléoniennes ont une fois de plus vu se succéder reconstitutions, défilés, conférences et autres bals des Premier et Second Empires, tandis qu'un bivouac, campement des troupes venues des quatre coins de la France et même d'Europe, a pris ses quartiers sur la place Miot. Mais cette année, la ville d'Ajaccio et l'Office intercommunal de tourisme du Pays ajaccien ont également souhaité ajouter un petit plus à la formule et insuffler un air de renouveau à ces journées, avec de nouvelles animations. «*Nous avons voulu donner une image beaucoup plus spectaculaire*», souligne ainsi le maire de la ville, Laurent Marcangeli. Une volonté qui s'est traduite avec la mise sur pied de spectacles plus marquants que les années précédentes, dont le temps fort s'est joué le 14 au soir. Pour l'occasion, plus de 200 participants en costume d'époque se sont affrontés dans une reconstitution de bataille sur la plage du Trottet. Le tout agrémenté d'un jeu de sons et lumières savamment orchestré.

«*Nous avons présenté des armées en mouvement à l'époque avec des techniques de combat, des formations, des évolutions, de l'infanterie, de l'artillerie ou encore le service de santé*», explique Alain Pigeard, historien et président du Souvenir napoléonien, venu commenter la bataille. «*Je pense que l'Empereur, d'où il est actuellement, doit se réjouir de voir qu'ici, sur sa terre de Corse, son souvenir n'est pas oublié*», sourit-il.

À noter qu'outre ce rendez-vous annuel, la municipalité entend bien développer le tourisme autour de Napoléon dans les prochaines années. «*L'objectif est de monter en puissance, de tirer vers l'excellence et d'arriver à un point culminant à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de Napoléon dans deux ans*», indique Laurent Marcangeli.

«*J'ai également à l'esprit une belle reconstitution pour le mois de septembre 2019, où nous fêterons le 220<sup>e</sup> anniversaire du retour d'Égypte. Il s'agit d'un des derniers moments où l'Empereur a foulé le sol ajaccien et où il a laissé des traces puisque les quais Napoléon sont par exemple issus de son imagination lors de cette dernière visite, ainsi que la place du Diamant et le cours Napoléon, ajoute-t-il avant de conclure: Derrière ces reconstitutions, il y a la nécessité de faire de Napoléon une arme économique et une arme d'attraction massive pour la ville d'Ajaccio*». ■ Manon PERELLI



**34,3** %: c'est la proportion des personnes résidant habituellement hors de Corse dans le nombre de passages enregistrés aux urgences entre le 14 et le 20 août. Source: Cire Paca-Corse.

**1497528** passagers en juillet 2017 sur lignes aériennes et maritimes, régulières et charter, à l'arrivée et au départ de la Corse. Les trafics globaux aériens et maritimes étrangers progressent de + 4,1 %, les français de + 0,5 %. Source: ORTC

**3,5** fois plus de réservations pour des échanges de maisons en Corse en 2017 selon GuestToGuest, site dédié au troc d'hébergements entre particuliers qui recense 400 logements inscrits en Corse.

## ISULA SURELLA Esprit de résilience

«Et que passerait-il si le temps que nous passons habituellement à déplorer certaines réalités était plutôt employé à analyser ces états de faits et à tenter d'y remédier?» C'est en se posant cette question que Gian-Luca Atzori, Maura Fancello, Luca Pirisi et Marco Serra ont jeté en 2009 les bases du projet ProPositivo. Pour, expliquent-ils, «parler d'un monde qui fonctionne, alors même qu'on nous clame qu'il va de travers». Et ce, précisent-ils «non pas parce que nous n'acceptons pas la réalité, mais parce que nous préférons nous consacrer à la recherche de solutions, construire notre paradis plutôt que tenter de démolir notre enfer». Âgés de 20 à 30 ans, résidant en Italie ou à l'étranger, les promoteurs de ProPositivo ont donc commencé à repérer, un peu partout autour d'eux, les bonnes idées ou initiatives, afin de les mettre en lumière, d'être à même de promouvoir «des exemples simples, efficaces et reproductibles qui puissent être mis à profit, par exemple, par des collectivités locales, afin qu'elles deviennent actrices du changement auquel elles aspirent». Soutenu notamment par le quotidien *Il fatto quotidiano*, mais aussi par la Région autonome de Sardaigne et la Fondation de Sardaigne, PropPositivo a lancé en 2012 un blog conçu comme un «canal d'information» et où chaque article «part d'un problème, d'une critique, en vue d'y trouver une alternative, au travers de la prise en compte d'un panorama local comme global». Et, depuis 3 ans, l'association organise à Macomer (province de Nuoro) le Festival della Resilienza: un réseau d'une cinquantaine de partenaires y promeut les initiatives vertueuses et les bonnes pratiques qui, dans les domaines les plus divers (de l'économie aux arts en passant par le social) peuvent être mises au services des territoires. L'édition 2017 débute le 26 août pour s'achever le 2 septembre. ■

Savoir +: [www.propositivo.eu/blog](http://www.propositivo.eu/blog)



## IL FALLAIT LE DIRE

«C'est décidément dans le stand-up humoristique que Hollande est le meilleur !!» a twitté le 23 août

Alex Corbière, porte-parole de Jean-Luc Mélenchon. À chacun son domaine.

Pour d'autres, c'est le comique troupier. ■

## HAUT

Avis favorable de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet de révision de la charte du Parc naturel régional de la Corse (PNRC). La commission a cela dit formulé plusieurs recommandations, dont la réalisation d'une cartographie numérique, une attention particulière et permanente à la publicité dans le périmètre du parc, en liaison avec les autorités chargées de son contrôle, la maîtrise du foncier des refuges et la prise en compte des suggestions relatives au paragraphe « Patrimoine de l'humanité Unesco - Réserve de Scandola ».

## BAS

Le 22 août, le comité de suivi de la sécheresse de Corse-du-Sud s'est prononcé pour le maintien des mesures de restrictions des usages de l'eau non essentiels sur le département, jusqu'au 1er octobre. Par ailleurs, 25 communes font l'objet de mesures de restrictions renforcées du fait d'une situation plus préoccupante.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises  
et fonds de commerce.  
Actulégales.fr publie chaque  
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises



CREATION DE SOCIETE

N° 01



Etude de Maîtres

**Jacques BRONZINI  
de CARAFFA  
et Thomas LEANDRI,**  
Notaires associés  
à Bastia (Haute-Corse),  
1, rue Luiggi Giafferi

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 2 août 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce.

**La société est dénommée : NAGA.**  
**Le siège social est fixé à :** ROGLIANO [20247], Casa Angeli, Lieu-dit Poggiale. La société est constituée pour une durée de 99 années.

**Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT EUROS (500 EUROS)**  
Les apports sont en numéraire.

**Les associés nomment pour premiers gérants de la société :**  
- Monsieur **Nicolas GACHOD** demeurant à BASTIA [20200], Route Supérieure de CARDO

- Et Madame **Angélique ANGELI**, demeurant à BASTIA [20200], Route Supérieure de CARDO.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis,  
Le notaire.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : MARSILI** **Objet social :** La culture d'agrumes et autres fruits **Siège social :** Sorbo Ocagnano, 20213 Sorbo-Ocagnano. **Capital :** 7500 € **Durée :** 99 ans **Gérance :** M. **MARSILI Antoine**, demeurant Sorbo Ocagnano, 20213 Sorbo-Ocagnano **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 03

## KNBL EXPERTISE COMPTABLE

Port de Plaisance de Toga  
20200 Bastia

## BLACK SHEEP

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social :  
Résidence Le Saint Barth  
Les Collines - 20620 Biguglia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 27/07/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale : BLACK SHEEP**  
**Siège social :** Résidence LE SAINT BARTH - Les Collines - 20620 Biguglia

**Objet social :** Exploitation d'un Bar-Restaurant et d'une licence IVème catégorie  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 10.000 euros  
**Gérance :** Monsieur **Julien, Jacques, Joseph MARTIN**, demeurant Résidence Le Saint BARTH - Les Collines - 20620 BIGUGLIA et Monsieur **Paul SCHNEIDER** demeurant Mausoleo - 20222 BRANDO  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/07/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** SAS **QUINT'ESSENCE** **Siège social :** 26 rue Jean Jaurès, 20100 SARTENE **Forme :** SAS **Sigle :** SAS **QUINT'ESSENCE** **Nom commercial :** SAS **QUINT'ESSENCE** **Capital :** 100 Euros **Objet social :** La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : - L'achat, La vente d'objets de décoration, de vêtements et d'accessoires, - Les soins de bien être, - L'achat, la vente, la fabrication, la transformation, la restauration, le montage et l'usinage de meubles, mobiliers, articles meublants et tous articles d'agencements, et plus généralement tout travaux de prestations de bricolage. - la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. **Président :** Madame **Marie Rose VERSINI** demeurant : 26 Rue Jean Jaurès, 20100 SARTENE élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 05

In Extenso  
Experts-Comptables

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/07/2017, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : N K DISTRIBUTION** **Objet social :** L'exploitation de tout fonds de commerce de vente de chaussures pour enfants, et tous accessoires ; L'exercice de toutes prestations de services nécessaires à l'exercice de cette activité ; A titre accessoire, commercialisation et vente de chaussures pour femme et homme ; **Siège social :** Centre Commercial Santa Devota, 20290 Borgo. **Capital :** 1000 € **Durée :** 99 ans **Président :** M. **KNORR Arnaud**, demeurant Domaine du Levant - 1615 Avenue de Borgo - 20290 Borgo **Directeur Général :** M. **NASSER Joe**, demeurant Route de Porettonne - Lotissement Beausoleil - 20290 Borgo **Admission aux assemblées et droits de votes :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Clause d'agrément :** Cessions soumises au respect du droit de préemption et à la procédure d'agrément. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 06

## CASA MEA

EURL au capital de 1000 Euros  
Siège social : Ancienne Voie Ferrée  
Route d'Anghione  
20213 Castellare di Casinca

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 août 2017, il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée **Dénomination : EURL CASA MEA** **Siège Social :** Ancienne Voie Ferrée, Route d'Anghione, 20213 CASTELLARE DI CASINCA **Objet :** Tous travaux de plomberie, chauffage, d'électricité, fourniture et pose de panneaux solaires thermiques, de pose de climatisation, de chauffe-eau solaire et pompes à chaleur et tous travaux se rapportant au bâtiment. Et plus généralement toutes opérations se rapportant à l'objet social : ventes, installation, entretien, maintenance. **Durée :** Quatre vingt dix neuf années **Capital :** Mille Euros **Apports en numéraire :** Mille Euros **Gérance :** M. **BRETON Frédéric Alain Christian**, demeurant à Route d'Anghione, Ancienne Voie Ferrée, 20213 CASTELLARE DI CASINCA **Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

Pour avis et mention,  
Le gérant.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : HAIR STUDIO** **Capital :** 1000euros. **Siège :** Lieu dit Alzete 20221 Cervione. **Objet :** Salon de coiffure pour homme, femme, enfant, vente de bijoux fantaisies et accessoires, vente produits de beauté, produits de coiffure et accessoires. **Durée :** 99ans. **Président :** Mille **BRUGNIEL Camille** Lieu dit Rascine 20221 Cervione. La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. **RCS :** Bastia.

N° 08



Etude de Maître

**Bernadette CESARI,**  
Notaire à Sartène (Corse-du-Sud),  
1, Avenue Hyacinthe Quilichini

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 27 juillet 2017 a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** La société à la forme d'une Société par Actions Simplifiée

**Objet :** L'acquisition, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles ou droits immobiliers. Tout investissement sous forme de prise de participation, minoritaire ou majoritaire, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, cotées ou non cotées, l'acquisition et la gestion de tous titres de participation ou de placement et de toutes valeurs mobilières, ainsi que l'aliénation de tout ou partie de tels titres de participation, de placement ou valeurs mobilières. La fourniture de toutes prestations administratives et financières aux sociétés au sein desquelles la société détient une participation majoritaire ou minoritaire, notamment dans le domaine de la gestion de leur trésorerie.

**Dénomination :**  
**SAS E.D.P INVESTISSEMENT**

**Siège social :** FIGARI [20114], Lieu-dit Falcia, au domicile du Président.

**Durée :** 50 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social :** QUATRE CENT CINQUANTE SIX MILLE EUROS (456.000,00 EUR).

**Associés :** Madame Catherine Angèle PARIS, agent technique, épouse de Monsieur Dominique TOMASI, demeurant à MONACIA D'AULLENE [20171] Forconu. Madame Eugénie Catherine TOMASI, Professeur des écoles, épouse de Monsieur Joseph GIUSEPPI, demeurant à FIGARI [20114] lieudit la falcia. Mademoiselle Dominique Angèle TOMASI, Esthéticienne, demeurant à PIANOTTOLI-CALDARELLO [20131] Hôtel restaurant MACCHIE E FIORI. Mademoiselle Pauline TOMASI, saisonnier, demeurant à PIANOTTOLI-CALDARELLO [20131] lieudit vanghina.

**Apport immobilier :** Madame Catherine Angèle PARIS, épouse de Monsieur Dominique TOMASI : le bien immobilier cadastré section : D, numéro 288, 289, 290 d'une valeur de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450.000,00 EUR).

**Apports en numéraire :** Madame Eugénie GIUSEPPI, la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR). Mademoiselle Dominique TOMASI, la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR). Mademoiselle Pauline TOMASI, la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000,00 EUR).

**Inaliénabilité des actions :** Les associés fondateurs entendant que les actions soient inaliénables pendant une durée de 2,00 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

**Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés :** Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

**L'exercice social** commence le PREMIER DÉCEMBRE et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.

**Président :** Le premier président nommé sans limitation de durée par les fondateurs est Monsieur **Joseph GIUSEPPI**.

Pour avis, le Notaire.

**BISTROTECA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 3000 euros  
Siège social : 4, Avenue Jean Nicoli  
20250 Corte

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/08/2017 à CORTE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : BISTROTECA  
**Siège** : 4, Avenue Jean Nicoli - 20250 Corte  
**Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital** : 3000 euros  
**Objet** : RESTAURATION - BAR A VIN - TAPAS - SUR PLACE ET A EMPORTER  
**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Monsieur Jacques François COLOMBANI, demeurant Lot Bellevue - LD U Casino - 20250 CORTE

**Directeur Général** : Monsieur Gabriel ORI, demeurant LD Peru - Rotondu - Bât B - 20250 CORTE ; Monsieur Nicolas ORI, demeurant LD Serpentajo - Rte de Saint Jean - 20250 CORTE  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

**FG****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26-07-2017 fait à BORGIO (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**DENOMINATION** : FG  
**SIÈGE SOCIAL** : RESIDENCE DE BORGIO REVINCO - BAT C2 - 20290 BORGIO  
**OBJET** : La société a pour objet la création et l'exploitation d'un fonds de commerce de prêt à porter pour femme, homme et enfant ainsi que la vente d'accessoires vestimentaires.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés.

**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**CAPITAL** : 1000 euros entièrement libéré  
**PRESIDENT** : Monsieur DE ARAUJO GARCIA Frédéric François né le 07-02-1989 à Bastia (2B), demeurant Résidence de Borgo Révinco - Bât C2 - 20290 BORGIO, de nationalité Française, pour une durée illimitée.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**COMMISSAIRES AUX COMPTES** : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.  
**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**Sébastien SEBASTIANI**

Avocat à la cour  
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia  
Tél : 04.95.58.19.20  
Fax : 04.95.31.82.38  
E-mail : avocat@sebastiani.fr

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : LATAREDDA  
**FORME** : Société à Responsabilité Limitée  
**SIÈGE SOCIAL** : Rue Vincentellu d'Istria, 20137 Porto-Vecchio

**OBJET** : Isolation de combles  
**DUREE** : 99 années  
**CAPITAL** : 1000 euros

**GERANCE** : Monsieur Bernard COSTA demeurant La Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO

**IMMATRICULATION** : Au R.C.S. d'Ajaccio

Pour avis,

**SCI A.A.C.A**

Société Civile Immobilière

Au capital de 500,00 €

Siège social :

C/O Andréani Claude

Lieu-dit Valicella - Bala

20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 1er août 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : A.A.C.A.  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Siège social** : Chez M. ANDREANI Claude Lieu-dit VALICELLA - BALA - 20137 PORTO-VECCHIO

**Objet** : L'acquisition, la gestion et l'administration de biens immobiliers et plus spécialement d'un appartement sis 1 Place du Marché, 20169 BONIFACIO.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : Cinq cents euros (500,00 €).

**Gérance** : M. ANDREANI Charles Dominique, Lieu-dit VALICELLA - BALA - 20137 PORTO-VECCHIO,

**Immatriculation** au RCS AJACCIO.

La Gérance,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte ssp en date à SANTA MARIA POGGIO du 7 août 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dénommée **LE TEMPS D'UNE PAUSE**, au capital de 1000 euros, dont le siège est à CASTELLARE DI CASINCA [20213] - Ld Valandella, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Objet** : Vente et fabrication de produit alimentaire, pain, viennoiseries, biscuits, pâtisseries, glaces, crèmes glacées, petite restauration, salon de thé, brocante et décoration.

**Accès aux assemblées et exercice du droit de vote** : Dispositions de droit commun.

**Président** : Madame Stella VEGA PESO, demeurant Lieu-dit Caviglioli, 20221 SANTA MARIA POGGIO  
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 AOÛT 2017 à BASTIA, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : SASU AJACCIO PHONE  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Siège social** : Villa Pascal Alzeto, 20200 Bastia

**Objet** : Toutes opérations se rapportant à la vente de téléphone et accessoires : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, la prise à bail, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Aux fins ci-dessus elle pourra procéder à toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 1000 €.

**Direction de la société** : A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier président, M. SANTOYO Anthony, demeurant Villa Pascal ALZETO, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA  
M. SANTOYO ANTHONY, Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 19/07/2017, il a été constituée la SCI dénommée GALO PAJE. **Siège social** : route de grossa 20110 Belvedere-campomoro. **Capital** : 2000euros. **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance** : Mme Jeannick LAR SONNEUR, route de grossa 20110 Belvedere-Campomoro. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Constitution de l'Eurl: Eurl Rocchetti. **Siège** : rte des sanguinaires, res. parc lucie, imm. le murano, bat A, 20000 Ajaccio. **Capital** : 500euros. **Objet** : agent commercial. **Gérant** : Luc Vincent Rocchetti, rte des sanguinaires, res. parc lucie, imm. le murano, bat A, 20000 Ajaccio. **Durée** : 99 ans au rcs d'ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP du 11/6/2017, il a été constitué une Société Civile : **Dénomination sociale** : CAGENIMI **Siège social** : Pozzu Village, 20222 BRANDO

**Capital social** : 120 €

**Objet** : La propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée** : 99 ans.

**Cession des parts sociales** : Agrément. **Gérant** : Madame Marie-Françoise BOUSSARD née DESLONDES, Pozzo Village, 20222 BRANDO

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 21 août 2017, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée, sous forme d'Entreprise Unipersonnelle, présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : BRACCONI FINANCES  
**FORME** : Société à Responsabilité Limitée, sous forme d'Entreprise Unipersonnelle

**CAPITAL** : 1.000 euros  
**SIÈGE SOCIAL** : Chemin d'Agliani, 20200 BASTIA

**OBJET** : L'acquisition pour son propre compte et la gestion de toutes valeurs mobilières cotées en bourse ou non cotées, de toutes parts sociales ou actions, la prise de participation dans toutes sociétés, la gestion et la gérance des dites participations.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandites, souscriptions ou rachats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation ou groupements d'intérêts économiques ou de location-gérance.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Toutes activités d'animation, d'études, de conseil et d'assistance auprès de toutes entreprises en relation avec l'objet social ; Tous travaux à façon destinés aux entreprises.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**DUREE DE LA SOCIETE** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

**GERANT** : Monsieur Antoine BRACCONI, né le 17 août 1962 à BASTIA (20200), de nationalité française, demeurant à BASTIA (20200), Chemin d'Agliani, nommé pour une durée indéterminée.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Isolaccio di Fiumorbo du 14/08/2017 a été constituée une SASU nommée : JEM Services **Objet** : Transports de marchandises **Capital** : 1.800 € **Siège social** : Scafone, 20243 Isolaccio-di-Fiumorbo **Durée** : 99 ans **Président** : M. Jean Eric de Marquissac, 192 traverse de l'Institut, 83100 Toulon. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: **Dénomination** : Pimu Logistique **Capital** : 2000 euros. **Siège** : Chemin Balestrino 20129 Bastelicaccia. **Objet** : Achat et vente de produits alimentaires, maçonnerie générale **Durée** : 99 ans. **Gérant** : M. MUSAT Marius Chemin Balestrino 20129 Bastelicaccia. **RCS** : Ajaccio.

## MARINA ET BENOIT BRONZINI DE CARAFFA

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique  
Au capital de 100 euros  
Siège social : Domaine MARENGO, 20253 Barbaggio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BARBAGGIO du 18 août 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée à Actionnaire Unique

**Dénomination** : MARINA ET BENOIT BRONZINI DE CARAFFA

**Siège** : Domaine MARENGO, 20253 BARBAGGIO

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital** : 100 euros

**Objet** : Achat, vente et transformation de raisins et de vins

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : Marina BRONZINI DE CARAFFA demeurant Domaine MARENGO, 20253 BARBAGGIO

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés BASTIA.

Pour avis, le Président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/08/2017 à Lumio [20260], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**DÉNOMINATION SOCIALE** : SINRIS

**OBJET SOCIAL** : Conseils liés aux accords de la COP 21. Mise en oeuvre des paiements pour services environnementaux. Mise en oeuvre de plan de séquestrations carbone.

Toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus et visant à favoriser l'activité de l'entreprise.

**SIÈGE SOCIAL** : Lieu-dit "E Mazze", route de l'Île-Rousse, 20260 Lumio

**DURÉE** : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

**CAPITAL SOCIAL** : 200 € [divisé en 100 actions de 2 €]

**PRÉSIDENT** : Monsieur Antoine SAVELLI, demeurant Route de l'Île-Rousse, 20260 Lumio

**IMMATRICULATION** : RCS de BASTIA.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : Les transmissions d'actions consenties par l'actionnaire unique s'effectuent librement.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES** : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

**EXERCICE DU DROIT DE VOTE** : Chaque action donne droit à une voix.

Pour avis, Le Président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 Août 2017, il a été créée une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination sociale** : PC EQUITATION

**Durée** : 99 ans

**Siège social** : LES HAUTS DE PETRA DI MARE, Bâtiment E, log 148, avenue Maréchal JUIN, 20090 AJACCIO

**Capital social** : 500 €

**Objet** : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'achat et la vente d'équipements et d'accessoires pour la pratique de l'équitation.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Président** : Mme PINSULT Cyrielle, Charlotte, demeurant Les Hauts de Petra Di Mare, bâtiment E, log 148, avenue Maréchal JUIN, 20090 AJACCIO.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

**\* Décisions de l'associé unique**  
L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire ;

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

**Agrément** : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

**Immatriculation** : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/08/2017, il a été constitué une SARL dénommée :

**CODI-MOZZO**

**Siège social**: lieu-dit torra route des milleli 20090 AJACCIO

**Capital**: 1.000 €

**Objet**: Location immeuble équipé, location en meublé

**Gérant**: M. DIDIER Florent Lieu-dit Torra route des Milleli 20090 AJACCIO

**Durée**: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

### FORMAL'EASY

ZA DES BEURRONS - RD 191

78680 EPONE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AJACCIO du 21/08/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société Civile Immobilière

**DENOMINATION** : PNCJ

**SIÈGE SOCIAL** : AJACCIO [Corse] Résidence Empire, Bât. B2, 18 avenue du Maréchal Lyautey

**OBJET** : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail d'un bien ci : résidence Empire Bât. 1 - 18 avenue du Maréchal Lyautey - 20090 AJACCIO, ou autrement dudit immeuble et de tous autres biens immobiliers, immeubles bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

**DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**CAPITAL** : 1000 euros

**CESSIONS DE PARTS** : Libres entre associés - soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les autres cas

**GERANCE** : Jérôme BISGAMBIGLIA et Christelle BOUTRY, demeurant ensemble à AJACCIO [Corse] Résidence Empire, Bât. B2, 18 avenue du Maréchal Lyautey,

**IMMATRICULATION** : Au RCS de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sartène du 11/08/2017, il a été constituée une SAS dénommée Punta Bianca.

**Capital social** : 10.000 euros

**Siège social** : Le Petraggio, 20100 SARTÈNE

**Objet** : Le sciage, le rabotage, le sciage et le façonnage du bois  
Les actionnaires n'ont effectué que des apports en numéraire. Leur montant s'élève à 10.000 euros.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Clause d'agrément** : Toute cession soumise à agrément.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/08/2017 à Porto-Vecchio :

**Président** : M. Jean-Gilbert Andrez, Le Petraggio, 20100 Sartène pour une durée de 5 ans renouvelable.

**Directeur Général** : M. Jean-Luc Pieralli, 35 Terra Vecchia, Muratello, 20137 Porto-Vecchio pour une durée de 5 ans renouvelable.

**Directeur Général** : M. Bertrand Robert, Ogliastrello, 20114 Figari pour une durée de 5 ans renouvelable.

Pour avis, Le président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/08/2017, il a été constitué une SARL dénommée :

**BST FIGARI**

**Siège social**: lieu-dit pozzo di mastri 20114 FIGARI

**Capital**: 6.000 €

**Objet**: Négoce de boissons

**Gérant**: M. MILANINI-AURIOL Sylvain Lieu-dit Pozzo di Mastri 20114 FIGARI

**Durée**: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

**DENOMINATION** : EARL FIUME D'ALESANI

**SIÈGE SOCIAL** : Domaine Fiore d'Alisgiani, 20230 San Giuliano

**OBJET** : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

**DURÉE** : 99 années

**CAPITAL** : 7500 euros

**GERANCE** : GERONIMI Olivier, demeurant Domaine Fiore d'Alisgiani, 20230 San Giuliano

**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

### MODIFICATION GERANT



Société Titulaire d'un Office Notarial à Prunelli Di Fiumorbo  
**Me Sylvie MICHELI**  
Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO

### SAINT ELOI

Société Civile - Capital de 1.524,49 €  
Siège : 9, Résidence Santa Maria di Lota - Miomo - Santa Maria di Lota  
RCS Bastia SIREN 382 297 703

### CHANGEMENT DE GERANT

Suivant procès-verbal d'assemblée générale en date du 17/08/2017, réunis au siège de la société en assemblée générale extraordinaire, il a été décidé à l'unanimité par les associés de désigner Mr RICHOU MOREAU DE PERIGORD François Frédéric Jean Yves, né à PARIS 75015 le 10/10/1963, demeurant à PARIS 75015, 27 rue Théodore Deck, en qualité de gérant EN REMPLACEMENT de Monsieur Jacques Yves Marie Eloi MOREAU DE PERIGORD décédé le 02/06/2016 et ce pour une durée illimitée avec les pouvoirs figurant dans les statuts. En conséquence les statuts seront mis à jour.

Pour avis, La gérance.

### LA VALLICELLA

SARL au capital de 2.271.390 euros  
Siège social : Lieu-dit Lenza, Résidence Valicella  
20230 Poggio Mezzana  
RCS Bastia 494 883 796

Aux termes d'une délibération en date du 01-05-2017, la collectivité des associés a pris acte du décès de Mr Ignace, Marie, Alain, Jean François CARDI, gérant, intervenu le 06/06/2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les fonctions de Mr Jean-François CARDI sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

N° 31



## Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGO du 17 juillet 2017, les associés de la société "SCI GRIMALDI", SCI au capital de 2000 € dont le siège est Ldt Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, [RCS Ajaccio 452 363 864] ont décidé de nommer en qualité de Gérant, pour remplacer Monsieur Antoine SALVATORI-GRIMALDI décédé le 21 mai 2016, Monsieur Antony, Joseph SALVATORI-GRIMALDI, demeurant Bât 7, 270 Bd Baille, 13005 MARSEILLE, pour une durée d'un an compter du 17 juillet 2017, renouvelable chaque année pour une même période, lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes, Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

N° 32

## SCI ZOHRA,

Au capital de 100 €,  
RCS Bastia 831 358 726

ZA de Corbara - 20220 Ile-Rousse

Par AGE du 08/08/2017, les associés ont nommé en qualité de cogérants à compter du même jour, et ce pour une durée illimitée : La SCI TEMA au capital de 1.000 € dont le siège social est à Grosseto Prugna [20166] - 4 allée des Mouettes - RCS AJACCIO 790 430 117, représentée par M. Claude TEZEKDJIAN et Mme Valérie MATI, cogérants ; La SCI SOLEIL au capital de 1.000 € dont le siège social est à Algajola [20220] - Lieu-dit Villa - RCS BASTIA 790 360 929, représentée par M. Antoine LUIGGI et Mme Christiane BONNAFFOUS, cogérants, en remplacement de M. Claude TEZEKDJIAN et M. Antoine LUIGGI démissionnaires à effet au 8/08/2017. "

N° 33

## BARTOLI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros

Siège social : 32, Boulevard Paoli  
20200 Bastia  
453 718 652 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 15 mars 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Camille BARTOLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau cogérant Monsieur Yann BARTOLI, demeurant Campo Ventoso - Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA, pour une durée indéterminée à compter du 15 mars 2017.

Pour avis,  
La Gérance.

## MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 34



## Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour  
Diplômé d'Etudes  
Supérieures Spécialisées

## EMBALLAGE DE HAUTE CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 450.000 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Tragone - Lot N° 19  
20620 Biguglia  
341229805 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 10 août 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du ZONE INDUSTRIELLE DE TRAGONE - LOT N° 19, 20620 BIGUGLIA au Quartier PISCINA - 20290 LUCIANA à compter du 10/08/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 35

## SCI AVILA - BOCAGE

Société Civile Immobilière

Au capital de deux cent quinze mille euros

Siège social :

20, avenue Charloun Rieu  
13600 La Ciotat

R.C.S. Marseille 529 273 625  
(2010 D 01666)

Suivant décision collective des associés du 27 juin 2017, le siège social a été transféré à Rond Point de la Trinité - Route de Bastia - Résidence Trinit'Alba - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 27 juin 2017. Le gérant de la Société est Madame Corinne AVILA GONZALEZ née NATUCCI, à Marseille le 6 avril 1965 et demeurant à 20137 PORTO-VECCHIO - Saparella, Bocca Del'Oro. L'article N° 5 des statuts a été modifié en conséquence :

\* Ancienne Mention :

Le siège social est fixé à : 20 avenue Charloun Rieu - 13600 La Ciotat

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à : Rond Point de la Trinité - Route de Bastia - Résidence Trinit'Alba - 20137 Porto-Vecchio RCS AJACCIO

Pour avis,

N° 36

Société Civile Immobilière  
**Les Sequoias**

SCI au capital de 810 euros  
Siège social : 17 T Rue D'Alsace  
92320 Chatillon  
348 924 127 RCS Nanterre

L'AGE du 08/08/2017 a transféré le siège social à 1 chemin de la Chapelle - 20138 Coti-Chiavari à compter du 08/08/2017. **Objet** : l'acquisition, l'administration, la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers et éventuellement l'aliénation desdits immeubles notamment au moyen de vente, échange ou apport en société. **Durée** : jusqu'au 25/12/2087. Immatriculation au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de Nanterre.

N° 37

## TERRA VIVA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000.00 €

Siège social :

4, Rue Jean Pierre Gaffory  
Résidence Santa Cruz  
Bastia - 20600 Bastia  
503 220 253 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2017, il résulte que : Le transfert du siège social de la SAS TERRA VIVA, à compter du 01/08/2017. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

\* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : 4, rue Jean Pierre Gaffory, 20200 Bastia.

\* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : 5, rue de la Marine, 20200 Bastia.  
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

N° 38

## I SIGNORI

Société à Responsabilité Limitée

Capital de 43.732 Euros

Siège social : Résidence

Sainte-Anne, Lieu-dit Erabajolo,  
Bâtiment C, 20600 Bastia  
803 896 042 RCS Bastia

Aux termes du PV du 20 juillet 2017 l'AGE a décidé de transférer le siège social au 13 Lotissement Arbucetta, 20620 BIGUGLIA à compter du 20 juillet 2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de BASTIA.

N° 39

## SARL INOX CONCEPT

RCS Bastia 488 127 879

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 30-06-2017, la résolution suivante avec effet au 30-06-2017 a été votée par l'associé unique :

**Changement de siège social** : Le siège social et l'établissement unique de la société sont transférés de Immeuble GAZZO - RN 193 - 20600 FURIANI à : Zone Industrielle Pastoreccia - 20600 BASTIA. Il ne subsiste aucun établissement, ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le gérant.

N° 40

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MEZU-MARE

Au capital de : 57.169,13 €

Siège social : 2, rue du Général Lévie  
20000 Ajaccio

N° de SIREN : 433 947 835

RCS : Ajaccio

## AVIS D'INSERTION

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 31 juillet 2017.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société de 2, rue Général Lévie, 20000 AJACCIO, à 38, Cours Lucien Bonaparte, 20000 AJACCIO, à compter du 31 juillet 2017.

Pour avis, Le Gérant.

## MODIFICATION CAC

N° 41

## FERME MARINE DE CAMPOMORO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 45.734,71 €

Siège : Zone Industrielle Tralavettu  
20110 Propriano  
353285174 RCS de Ajaccio

Suivant délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2017, Mme Marie-Ange ARRIGHI, domiciliée 5 Rue Paul Colonna d'Istria, l'Arc en Ciel, 20090 Ajaccio, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Mme Véronique ALBERTINI.

Pour avis, le Président.

N° 42

## AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés du 29/06/17, la SAS ERNST & YOUNG AUDIT, SAS à capital variable, au capital de 3.044.220 € dont le siège social est au 1-2 Place des Saisons Paris la Défense 1, 92400 Courbevoie [RCS Nanterre 344 366 315] a été nommée co-commissaire aux comptes titulaire à compter du 29/06/17 de GLOBAL SPORT, SAS au capital de 790.988,40 € dont le siège est ZI de Tragone Lot Ascosa 20620 BIGUGLIA [R.C.S. BASTIA 525 223 715]. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Président.



N° 43

## SOLE E ARIA 1

S.A.S. au capital de 1.001 €

1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
532 383 437 RCS Bastia

## MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 23/5/2017, il a été pris acte de la fin de mandat de commissaire aux comptes suppléant et du non renouvellement de KPMG NORD AUDIT.

N° 44

## SOLE E ARIA 3

S.A.S. au capital de 1.001 €

1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
532 383 528 RCS Bastia

## MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 23/5/2017, il a été pris acte de la fin de mandat de commissaire aux comptes suppléant et du non renouvellement de KPMG NORD AUDIT.

N° 45

**SOLE ARIA 2**

S.A.S. au capital de 1.001 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
532 383 486 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Suivant acte en date du 7/6/2017, il a été pris acte de la fin de mandat de commissaire aux comptes suppléant et du non renouvellement de KPMG NORD AUDIT.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 46

**SCEA A CONCA D'ORU**

Société Civile  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Chez Chantiers Navals de Calvi – Port de Sant Ambroggio  
20260 Lumio  
443 249 289 RCS Bastia

Aux termes des délibérations en date du 1er août 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- décidé à compter de ce jour de transférer le siège social du 21 boulevard de la mer – Marine de Davia – 20256 CORBARA, à **Chez Chantiers Navals de Calvi – Port de Sant Ambroggio – 20260 LUMIO.**

- pris acte de la démission de la société ENA de ses fonctions de gérante et a décidé de la remplacer, à compter de ce jour, par Monsieur Nicolas ALLEGRIINI, demeurant Cocani – 20220 ALGAJOLA. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence

La Gérance,

N° 47

**LA CITADELLE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 6.793.500 euros  
Siège social : Bastia (20200)  
Rue des Turquines  
539 401 695 RCS Bastia

**AVIS DE MODIFICATION**

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 28 juillet 2017 il a été décidé de nommer en remplacement de Monsieur Paul POGGI-TOMASI dans ses fonctions de président, la société VICTORIA CORP., SARL, sise 4 bis Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, 799 603 998 RCS BASTIA à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

N° 48

**CORSE LUXE PRESTIGE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 €  
Siège : 5, Boulevard Sampiero  
20000 Ajaccio  
821 518 859 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 12/07/2017, il a été décidé de :

- Nommer Directeur général M. LIPPI Eric residence les genets d'alzo, bâtiment 5, 20090 AJACCIO en remplacement de FANEGO ERIC démissionnaire. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 49

**TERRA VIVA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000.00 €  
Siège social :  
4, Rue Jean Pierre Gaffory  
Résidence Santa Cruz  
Bastia - 20600 Bastia  
503 220 253 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2017, il résulte que :  
- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 01/08/2017, celle suivante : **TERRA VIVA.**

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

La dénomination de la société est : SARL TERRA VIVA.

**\* Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : TERRA VIVA.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
le représentant légal.

N° 50

**CHAMARLOU**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 600 euros  
Siège social : Hameau de Castello  
20228 Luri  
507831600 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 7 Août 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

De transférer le siège social du Hameau de Castellu, 20228 LURI au **Lieu-dit "Oliiva" - A PIAZZA - LURI 20228** à compter du 7 Août 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. De même l'AGE a confirmé la décision du 7/6/2017 : Daniel BERTHELOT, demeurant 8 Rue Victor Hugo à SAINT LAURENT DU MARONI 97320, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Gérard PIEL.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA 20200.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 51

**MACCHIE BIANCHE**

Société Civile  
Au capital de 215.000 euros  
Siège social : Chez Chantiers Navals de Calvi – Port de Sant Ambroggio  
20260 Lumio  
514 491 042 RCS Bastia

Aux termes des délibérations en date du 1er août 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- décidé à compter de ce jour de transférer le siège social du 21 boulevard de la mer – Marine de Davia – Corbara – 20220 ILE-ROUSSE, à **Chez Chantiers Navals de Calvi – Port de Sant Ambroggio – 20260 LUMIO.**

- pris acte de la démission de la société ENA de ses fonctions de gérante et a décidé de la remplacer, à compter de ce jour, par Monsieur Nicolas ALLEGRIINI, demeurant Cocani – 20220 ALGAJOLA. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

La Gérance,

N° 52

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli – 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGO du 03 août 2017, les associés de la société "**CASETTI DI CHITERBIO**", SAS au capital de 2000 € dont le siège est Ldt Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, [RCS Ajaccio 528 554 611] ont décidé de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée d'un an à compter rétroactivement du 17 juillet 2017, Madame Michelle Adèle Victorine Catherine Augusta Ghislaine FETTEN, Demeurant Lieu-dit Chitterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, en remplacement de Monsieur Antony SALVATORI-GRIMALDI, démissionnaire pour ces fonctions et nommé Président à compter du 17 juillet 2017.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 53

**SOCIETE HOTELIERE DE LA HAUTE VILLE**

Société par Actions Simplifiée  
Capital social : 7.622 Euros  
Siège social :  
Quartier de la Citadelle  
Bonifacio (Corse-du-Sud)  
R.C.S. Ajaccio B 350 778 510

Suivant délibération en date à BONIFACIO du 28 juillet 2017, enregistrée à AJACCIO le 2 août 2017, dossier 2017 23840, référence 2017 A 01100, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à 7.622 Euros. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** Les cessions d'actions sont libres cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Toutes les autres cessions d'actions sont soumises au respect d'un droit de préemption conféré aux associés et à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était dirigée par Madame LANTIERI Marie-Christie, Gérant.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la société est dirigée par : Monsieur LANTIERI Jean Simon, demeurant à BONIFACIO, Spiaggia, nommé en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée, \* Madame LANTIERI Marie-Christie, demeurant à BONIFACIO, Spiaggia, nommée en qualité de Directeur Général de la société pour une durée indéterminée, \* Monsieur LANTIERI Antoine, demeurant à BONIFACIO, Lieu-dit Cartarana, nommé en qualité de Directeur Général de la société pour une durée indéterminée.

Pour Avis - Le Président.

N° 54

**TERRA VIVA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000.00 €  
Siège social :  
4, Rue Jean Pierre Gaffory  
Résidence Santa Cruz  
Bastia - 20600 Bastia  
503 220 253 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2017, il résulte que :  
- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 31/07/2017, aux activités et opérations suivantes : Design d'espaces, aménagement et agencement intérieur, décoration et suivi de chantier.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

La société a pour objet : Maçonnerie générale, gros oeuvre, spécialité décoration de terre.

**\* Nouvelle mention :**

La société a pour objet : Maçonnerie générale, gros oeuvre, spécialité décoration de terre. Design d'espaces, aménagement et agencement intérieur, décoration et suivi de chantier.

Pour avis,  
le représentant légal.

N° 55

**AJACCIO ECHAFAUDAGES**

SARL au capital de 10000,00 Euros  
Lot 5, Mascarone,  
20129 Bastelicaccia  
533 718 854 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 01/06/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **lieu-dit rippì, 20123 Pila Canale** à compter du 01/06/2017.

**Autres modifications :**

- il a été pris acte de changer la dénomination de la société.

Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : **landcorsicatour.** Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 56

**PNM GOELAND**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1500 euros  
Siège social : La Marine,  
20137 Porto-Vecchio  
819 279 126 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2017, l'associé unique a décidé : d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "**PNM ALLEGRIA**", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts,

- **d'étendre l'objet social** aux activités de consultant et conseil en création d'entreprise, aide au recrutement et à la mise en route dans l'entreprise ; gardiennage de véhicules, location pour événements et reportage photo ; organisation de tous événements et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de **transférer le siège social** La Marine 20137 PORTO-VECCHIO au **VECCHIO à Villa A Leia, Hameau de Porra, 20137 PORTO-VECCHIO** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 57



## Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AG mixte du 17 juillet 2017, les associés de la société "CASETTI DI CHITERBIO", SAS au capital de 2000 € dont le siège est Ldt Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, (RCS Ajaccio 528 554 611) ont décidé de nommer en qualité de Président, pour une durée d'un an à compter du 17 juillet 2017, Monsieur Antony SALVATORI-GRIMALDI, demeurant 270 Bd Baille, Bât 7, 13005 MARSEILLE, qui exerçait les fonctions de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Antoine SAVALTORI-GRIMALDI, décédé le 21 mai 2016. Les fonctions de Directeur Général de Monsieur Antony SALVATORI-GRIMALDI ont pris fin le même jour. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



N° 58

## SCI SAPARELLA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 4500,00 euros  
Dont le siège social est situé  
Lieu-dit Saparella - Alzone  
20100 Sartène  
RCS Ajaccio 480 716 083

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 02/08/2017, Monsieur François GARNIER associé unique gérant a cédé à Monsieur Etienne GARNIER, 1 part sociale numérotée 90.

Monsieur Etienne GARNIER devient en conséquence associé de la Société. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Le Gérant.

N° 59

## CASH2A

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social : Lieu-dit Meletto,  
RN 194, 20167 Mezzavia  
803 251 370 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du Président en date du 1er juillet 2017, il résulte que : L'associé unique, a pris acte de la démission de Monsieur Julien NACER de son mandat de Directeur Général à compter du 1er juillet 2017, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 60

## AKUO CORSE ENERGY SOLAR

S.A.S. au capital de 37.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
505 186 338 RCS Bastia

### MODIFICATIONS

Suivant AGOE en date du 30/6/2017, il a été pris acte que le Cabinet RAVELET, commissaire aux comptes titulaire de la Société, suite à une opération de transmission universelle de patrimoine, est devenu la société APLITEC, 4/14, rue Ferrus 75014 PARIS 702 034 802 RCS PARIS.

### LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 61

**In Extenso**  
Experts-Comptables  
**AVIS**

Suivant acte SSP en date du 10/08/2017 SARL CEVA, SARL au capital de 6000 €, ayant son siège social Centre commercial Santa Devota, 20290 Borgo, 800 566 358 RCS Bastia a confié en location-gérance à N K DISTRIBUTION, SAS au capital de 1000 €, ayant son siège social Centre commercial Santa Devota, 20290 Borgo, 831 327 937 RCS Bastia, son fonds de commerce de : Vente de chaussures pour enfants et accessoires, sis et exploité Centre commercial Santa Devota, 20290 Borgo. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 14/08/2017 pour se terminer le 14/08/2020, renouvelable par tacite reconduction.

N° 62

### CONTRAT DE SOUS LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date du 11 août 2017 à Bastia. La SARL LES VOYAGEURS dont le siège social est 9 Avenue Mal Sébastiani pris en la personne de son représentant légal en exercice demeurant et domicilié es qualité audit siège a donné en location-gérance à la SAS A BUTTEGHA CORSA dont le siège social est 6 Av Mal Sébastiani pris en la personne de son représentant légal en exercice demeurant et domicilié es qualité audit siège, un fonds de commerce d'épicerie et petite restauration à l enseigne A Buttegha Corsa sise et exploité à Bastia, 06 Av Mal Sébastiani pour une durée de une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 11 août 2017 date de signature du contrat.

### POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE

N° 63

### SAS RESTAURANT I SAVORI

SAS au capital de 1500 euros  
Siège social : 20230 Taglio-Isolaccio  
RCS Bastia : 815 188 271

Aux termes d'une décision en date du 25/07/2017, les associés statuant en application de l'article L.225.248 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, le Président.

N° 64

## HOLDING EXTREME SUD H.E.S

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000 €  
Siège : Rue Pierre Andreani  
Immeuble Mosconi  
20137 Porto-Vecchio  
500 026 042 RCS de Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 mars 2017, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

N° 65

## LEONIDAS ASSOCIATES FRANCE

SARL au capital de 10000,00 Euros  
Lieu-dit Ponticello, 20214 Calenzana  
808011381 R.C.S. Bastia

Par délibération en date du 28/10/2016, de L'Associé Unique statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 66

## AKUO ENERGY CORSE

S.A.S. au capital de 1.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
820 533 909 RCS Bastia

### MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 30/6/2017, l'AGOE, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

### MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 67



## SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mai 2017 de la société MAESTRIA, S.A.S au capital de 120.000 €, ayant son siège social à CALVI [20260], La Signoria - Route de l'Aéroport, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 444710123 et de l'acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, le 3 août 2017, il résulte que :

Le capital social de la société MAESTRIA a été réduit de 18.000,00 euros pour le porter de 120.000,00 euros à 102.000,00 euros.

Cette réduction a été réalisée par annulation de 180 actions. Les articles 6 "APPORT" et 7 "CAPITAL SOCIAL" ont été modifiés en conséquence :

\* Ancienne mention : Capital social 120.000,00 euros.

\* Nouvelle mention : Capital social 102.000,00 euros.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis et Mention,

Maître Sophie MAMELLI, Notaire.

N° 68

## MINECHE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2.199.000 Euros  
Siège Social :  
Chez Monsieur PERRINO  
Résidence Parc Impérial - Le Trianon  
Route des Cèdres - 20000 Ajaccio  
R C S : Ajaccio 792 667 750

### AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 06 aout 2017, enregistrée au SPFE d'Ajaccio, le 08/08/2017 a adopté les résolutions proposées aux termes desquelles :

- En l'absence d'opposition au projet de réduction du capital social de 2.199.000 € actuel de 2.196.801 € pour le ramener à 2.199 € par voie de réduction du nominal de 100 € à 1 €, accompagné de la réduction du nombre de parts, actuellement de 21.990, ramené à 2.199 ; le produit de cette réduction au nominal sera affecté aux associés à raison de 99,90 Euros par part ancienne, soit 732.267,00 € par associé, par inscription en compte courant d'associé, décidée en AGE le 17 août 2016, cette réduction est devenue définitive.

- L'article 2 du titre II des statuts relatifs au capital social est modifié ainsi :

\* Ancienne rédaction :

Article deuxième - capital social  
Total des apports

La valeur totale des apports est de : deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (2.199.000,00 eur).

Capital

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE EUROS (2.199.000,00 EUR).

Il est divisé en 21990 parts, de CENT EUROS [100,00 EUR] chacune, numérotées de 1 à 21990 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir : Madame Elisabeth GUIBAL épouse ARTUS, 7330 parts numérotées de 1 à 7330 Monsieur Jean Claude GUIBAL, 7330 parts numérotées de 7331 à 14660 Madame Michèle MOREAU épouse PEYRE, 7330 parts numérotées de 14661 à 21990

\* Nouvelle rédaction :

Article deuxième - capital social  
Total des apports

La valeur totale des apports, initialement de deux millions cent quatre vingt dix neuf mille euros (2.199.000 €), a été ramenée par délibérations des assemblées générales extraordinaires des associés des 25/6/2017 et 06/8/2017, à deux mille cent quatre vingt dix neuf euros (2.199 €), par voies de réduction du nominal des parts initialement de cent euros (100 €) ramené à un euros (1 €), accompagné d'une diminution de nombre de parts, initialement de vingt et un mille neuf cent quatre vingt dix (21.990) ramené à deux mille cent quatre vingt dix neuf (2.199).

Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF euros (2.199 €)

Il est divisé en 2.199 parts, de UN euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 2.199 attribuées aux associés dans les proportions suivantes :

Madame Elisabeth GUIBAL, épouse ARTUS, 733 parts numérotées de 1 à 733 Monsieur Jean Claude GUIBAL, 733 parts numérotées de 734 à 1.466

Madame Michèle MOREAU épouse PEYRE 733 parts numérotées de 1.467 à 2.199

Les formalités légales seront déposées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 69



**Maître Sylvie MICHELI,**  
Notaire à Prunelli di Fiumorbo  
(Haute-Corse)

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### La Société : A SANTA TRINITA

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 1000 euros

Siège social : La Trinita, 20169 Bonifacio  
538 072 612 RCS Ajaccio

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvie MICHELI en date du 17 mars 2017 en cours de publication au service de la publicité foncière d'AJACCIO, **il a été fait un apport** en nature d'une entreprise individuelle dénommée SERENI Jean Paul [537 522 369 RCS AJACCIO] d'une valeur de 1 euro ainsi qu'une parcelle de terre sise à BONIFACIO [Corse-du-Sud] cadastrée section F numéro 42 d'une contenance de 3ha16a74ca sur laquelle sont édifiées des constructions d'une valeur de 624.999 euros soit un apport de 625.000 euros. Par suite le capital de la société A SANTA TRINITA a été porté de 1000 euros à 626.000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

**Article 6 : Apports :**

\* Ancienne mention

Apport en numéraire de 1000 euros

\* Nouvelle mention

Apport en numéraire de 1000 euros

Apport en nature de 625.000 euros

**Article 7 : capital social**

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 1000 euros, divisé en 10 parts de 100 euros chacune

\* Nouvelle mention :

Le capital est fixé à 626.000 euros, il est divisé en 6260 parts de 100 euros chacune.

Modification au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Maître Sylvie MICHELI.

N° 70

### BALEONE LITERIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5.320 €

Siège : Lieu-dit Panchetta

20167 Mezzavia

423277201 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGE du 20/08/2017, il a été décidé de réduire le capital social de 4.283 €, le portant ainsi à 1.037 € à compter du 20/06/2017. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 71

### CORSICA AVENTURE

SARL au capital de 7500 euros

Siège social : Route de Sartène

Vignetta - 20090 Ajaccio

489 755 470 RCS Ajaccio

### REDUCTION DE CAPITAL

Il résulte des décisions de l'A.G.E. et de la Gérance du 23/11/2016, et de l'acte unique du 01/02/2017 portant rachat de ses propres parts par la société et réduction de capital par annulation des dites parts les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées :

- \* Ancienne mention : Capital : 7.500 €.
- \* Nouvelle mention : Capital : 3.900 €.

Modification des articles 8 et 9 des statuts en conséquence.

Pour avis, La Gérance.

N° 72



**SCP Jean-Claude et Stéphane VOGLIMACCI**  
Notaires associés, Résidence du Port  
BP 54, 20110 Propriano

### AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL PAR APPORT EN NATURE

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle "Jean-Claude VOGLIMACCI et Stéphane VOGLIMACCI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à PROPRIANO [Corse du Sud] Résidence du Port, 2 Rue des Pêcheurs, le 3 août 2017, enregistré à AJACCIO, le 08/08/2017 sous la référence 2017 N 00324 a été effectuée une augmentation de capital social par apport en nature d'un fonds de commerce de la SARL dénommée LE CORSAIRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO et identifiée au SIREN sous le numéro 750174088, au capital de 900,00 €, ayant son siège social à PROPRIANO [20110], avenue Napoléon.

#### IDENTITE DE L'APPORTEUR

Monsieur Charles Virgile CAVALLI, Commerçant, demeurant à PROPRIANO [20110] Quartier Paratella, Villa "La Punta", né à MOYEVRE-GRANDE [57250] le 1er mai 1958.

#### Apport en nature :

Un fonds de commerce de "bar, glacier, crêpes, discothèque saisonnier", connu sous l'enseigne "LE CORSAIRE GLACIER" exploité à PROPRIANO [20110], lieu-dit Purraga, avenue Napoléon" pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO [20000], sous le numéro 378219968 le fonds comprenant :

a/ Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit, le tout évalué à 187.748,63 eur.

b/ Le matériel et les objets servant à son exploitation, d'une valeur totale de 12.251,37 eur.

Tel que le fonds se poursuit et comporte dans son état actuel avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

En rémunération de l'apport consenti par Monsieur Charles Virgile CAVALLI, il sera attribué à celui-ci 20000 parts sociales entièrement libérées.

#### \* Capital social - Ancienne mention :

Le capital social s'élevait originellement à un montant de neuf cent euros (900,00 euros), divisé en quatre-vingt-dix parts (90 parts) de chacune dix euros (10,00 eur).

#### \* Capital social - Nouvelle mention :

Par suite de l'apport ci-dessus constaté, le capital social est désormais fixé à la somme de DEUX CENT MILLE NEUF CENTS EUROS (200.900,00 EUR) et dorénavant divisé en vingt mille quatre-vingt-dix parts (20090 parts) de dix euros (10,00 eur) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 20090. Les déclarations de créances seront reçues au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

### RECTIFICATIF

N° 73

### AVIS DIVERS

RECTIFICATIF à l'avis paru dans le même journal n°6677 du 4 au 10/08/2017 pour la **SCI CLEJUP**.  
**Il fallait lire : Siège social :** 344 allée Lupino - SAINT-CYPRIEN - 20137 LECCI [Corse-du-Sud].

N° 74



Société Civile Professionnelle  
Titulaire d'un Office Notarial  
**Maîtres Alain SPADONI,**  
**Olivier LE HAY**  
**et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini  
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale semaine du 28 juillet au 03 Août 2017, N°6676 portant AVIS DE CONSTITUTION de la **SAS A SULANA**. **Il y a lieu de rectifier** le paragraphe **OBJET SOCIAL** de la manière suivante :

#### AU LIEU DE LIRE :

#### Article 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance et l'exploitation de tous fonds de commerce.

#### LIRE : Article 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance et l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de boissons petite et grande restauration.

Pour Avis rectificatif, Maître Charles SANTUCCI.  
Notaire.

N° 75



Etude de Maître

**Bernadette CESARI,**

Notaire à SARTENE [Corse-du-Sud],

1, Avenue Hyacinthe Quilichini

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°3 parue le vendredi 7 avril 2017, concernant le siège social de la **SARL SDM**.

**Au lieu de lire :** «siège social : Tenutella, 20113 OLMETO»,

**Il y a lieu de lire :** «Siège social : COGNOCOLI-MONTICCHI [20123], au domicile de Monsieur François MARI, gérant».

Pour avis, le Notaire.

N° 76

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale AL N° 48 - du 26 MAI 2017, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 26 mai 2017 au 1er juin 2017, n°6667,  
**Concernant :** «CESSION FONDS DE COMMERCE M. PASQUALINI / SNC FDM"  
**A rajouter :**

Le prix de vente est placé sous séquestre chez SAS CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE, A CASA DI I MORI CASATORRA, 20620 BIGUGLIA qui est habilité à recevoir les oppositions sous forme légale dans les dix jours suivant la dernière publication prévue par la loi.

N° 77

### RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°48 parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 21/07/2017, n°6675

**Concernant :** "Location gérance Sarl Pane Ott"  
**Il fallait lire :** "Vente de boissons, sandwiches et diverses denrées alimentaires à emporter"

**Et non :** "restauration rapide", comme cité par erreur. Le reste sans changement.

### AVIS DE CESSIION

N° 78

### INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, officier public, recevant les actes authentiques sous le seau de l'Etat, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle «Jean-Claude VOGLIMACCI et Stéphane VOGLIMACCI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à PROPRIANO [Corse du Sud] Résidence du Port, Avenue Napoléon, le 27 juillet 2017 ; enregistré au SIE d'AJACCIO, le 2 Août 2017, sous la référence 2017 N 318 ; **a été cédé :**

#### PAR :

La Société dénommée WHEN YOU WANT BIGUGLIA, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à CORTE [20250], route d'AJACCIO, Chez La Brass, RN 193, Galerie Commerciale Casino, identifiée au SIREN sous le numéro 817585938 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

#### AU PROFIT DE :

La Société dénommée GCA COIFFURE, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à BIGUGLIA [20620], centre Paradisa, Lieu-dit Paradisa, RN 193, identifiée au SIREN sous le numéro 830371068 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

#### DESIGNATION DU FONDS

Le fonds artisanal de salon de coiffure et vente de produits y afférents sis à BIGUGLIA [20620], Centre Paradisa, lieu-dit Paradisa, connu sous le nom commercial «When you want Biguglia», lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de BASTIA [20200], sous le numéro 817585938, le fonds comprenant :

#### Les éléments incorporels suivants :

La dénomination professionnelle, la clientèle, l'achalandage y attachés.

#### Les éléments corporels suivants :

Le mobilier commercial, les agencements et le matériel professionnel servant à son exploitation, dont un inventaire daté du 31 mai 2017 descriptif et estimatif certifié sincère et véritable par les parties est jointe aux présentes [Annexes].

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BIGUGLIA [20620], Centre Paradisa, lieu-dit Paradisa, où le fonds est exploité.

Le matériel et le mobilier professionnel servant à l'exploitation du fonds, décrit et estimé article par article dans un état ci-annexé après avoir été certifié sincère et véritable par les parties.

Tel que le fonds se poursuit et comporte dans son état actuel avec tous ses éléments sans exception ni réserve.

**PRIX :** La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal 140000,00 €, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 98.152,00 €,

- au matériel pour 41.848,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude de Maître Jacques BRONZINI DE CARAFFA, notaire à BASTIA [20200], rue Luigi Giamberini, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le Notaire.

**ICN : ANNONCE LÉGALE**

**TEL : 04 95 32 04 40**

**FAX : 04 95 32 02 38**

## INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI titulaire d'un Office Notarial" à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 2 août 2017, enregistré à BASTIA, le 08/08/2017, dossier 2017 23410 référence 2017 N 00319, **a été cédé par :** La Société dénommée L'ALGUA, SARL au capital de 7800 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 2, Rue Saint Jean, Quartier du Vieux Port, identifiée au RCS BASTIA sous le numéro 488194770 **Au profit de :**

La Société dénommée CORTO, SARL au capital de 8000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 1, Rue de la Marine, Chez SCI HENDRIX, identifiée au RCS BASTIA sous le numéro 828516872.

Un fonds de commerce de cafétéria et petite restauration sis à BASTIA - 20200 - 2, Rue Saint Jean, Quai du Vieux Port, lui appartenant, connu sous le nom commercial L'ALGUA, et pour lequel il est immatriculé RCS de BASTIA, sous le numéro 488.194.770, comprenant : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BASTIA - 20200 - 2, Rue Saint Jean, où le fonds est exploité, le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation,

**Le CESSIONNAIRE** est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la perception des loyers, à compter de ce même jour.

Le fonds de commerce a été donné en liquidation gérance à : Monsieur Makhtar DIOP, demeurant à BASTIA [20600] Le Tavignanu, Bâtiment Q, en vertu d'un contrat de location gérance sous seing privé en date du 20 décembre 2016, pour une durée de douze mois commençant à courir le 1er janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017, non renouvelable.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (480.000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'Etude de Maître Antoine GRIMALDI, Notaire Associé à Bastia, 2, Rue Chanoine Colombani, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour insertion, Le notaire.

## DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 80

### SARL PRESTO

Au capital de 15000 EUR

Siège social :

Lieu-dit Fontaine Saint Jean

20169 Bonifacio

RCS Ajaccio : 505 110 932

Aux termes d'une délibération de l'assemblée ordinaire du 20 Juin 2017, les associés ont décidé : De la cessation d'activité avec liquidation judiciaire de la SARL PRESTO. Monsieur PIRAS Jean-Louis Gérant à la date du 31 Décembre 2016 a été nommé Liquidateur.

Le Liquidateur : PIRAS Jean-Louis.

### CYRIANN

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8.000 Euros

1, avenue du 1er Consul, 20000 Ajaccio

SIRET : 443100482.00019

### AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associées tenue au siège social, en date du 22 juillet 2017, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 02 Août 2017 dossier n°2017 23847, référence 2017 A 01101, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation. Elle a nommé Madame Anne-Marie SALINI aux fonctions de liquidatrice, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associées, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associées dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces nécessaires à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

N° 82

### FUNTANA VECHJA

SCI au capital de 1524,49 Euros

39, Rue du 9 Septembre,

20110 Propriano

379134521 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 24/07/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 24/07/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame Marie José ROURE, Route de Mola, 20100 SARTENE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 83

### GB BAT

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 8000 Euros

Siège social : 16 Lot. Santa Catalina

20290 Borgo

R.C.S : Bastia 477 495 600

Siège de la Liquidation :

Chez Jean Manuel Gaiao

16 Lot. Santa Catalina, 20290 Borgo

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;  
- Donné quitus au liquidateur M. Jean Manuel GAIAO demeurant 16 lotissement Santa Catalina à BORGIO [20290]  
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31.12.2016.  
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

### MORELLI AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 25.000 euros

Siège social : Lot Santa Piana

Montée d'Oro, Villa G7, Vico

20118 Coggia (Corse)

327 908 364 RCS Ajaccio

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :  
- Monsieur Christophe Aimé MORELLI, demeurant à COGGIA [Corse] Lot Santa Piana, Montée d'Oro, Villa G7, VICO.  
A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à COGGIA [Corse] Lot Santa Piana, Montée d'Oro, Villa G7, VICO.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 85

### SARL GB BAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 Euros

Siège social : 16 Lot. Santa Catalina

20290 Borgo

R.C.S : Bastia 477 495 600

L'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2016 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Elle a nommé comme liquidateur, investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible, M. Jean Manuel GAIAO. L'assemblée générale susvisée a fixé le siège de la liquidation chez M. Jean Manuel GAIAO demeurant 16 lotissement Santa Catalina à BORGIO [20290], adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 86

### EURL SIGLE

Lot L'Orangerie - Lot 17

20290 Lucciana-RCS 493 641 120

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 09-08-2016, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr LORENZI Pierre Philippe et l'a déchargé de son mandat, constaté une perte de liquidation de 12.056 euros et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

### IN VINO VERITAS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

Siège Social : 32 Centre Commercial

de St Cyprien, 20137 Lecci

RCS Ajaccio 800 536 369

Suivant procès verbal en date du 4 juillet 2017, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 juillet 2017, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Madame Jeannine HERRERO, demeurant à 32 Centre Commercial de St Cyprien - 20137 LECCI. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse de correspondance où doivent être envoyées tous les actes et documents concernant la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Le liquidateur,

N° 88

### BLANC SABLE

SAS en liquidation

Au capital de 800 EUR

Siège : 8 Route de la Mer

Torre di Ondari, 20260 Lumio

RCS Bastia 792 578 965

Suivant décision en date du 15/06/2017, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Mme Virginie LE-ROUX demeurant à LUMIO 20260, 44 Route de la Mer, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2012. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe TC BASTIA, en annexe au RCS.

N° 89

### BLANC SABLE

SAS en cours de liquidation

Au capital de 800 EUR

Siège : 8 Route de la Mer

Torre di Ondari, 20260 Lumio

RCS Bastia 792 578 965

Suivant décision en date du 15/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Mme Virginie LEROUX demeurant à LUMIO 20260, 44 Route de la Mer, a été désignée en qualité de Liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle devra parvenir toute correspondance et tous documents concernant la liquidation. Le dépôt sera effectué au GTC BASTIA, en annexes au RCS.

Pour avis,

N° 90

Aux termes d'une décision de l'associé unique, la société GROUPE MULTARI - G.M., SAS au capital de 556.591,36 € sis route d'Ortale, 20620 Biguglia (RCS de Bastia 402 526 321), en date du 30/06/17, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société sans liquidation à compter du 01/11/16. Conformément à la législation, l'associé unique recueille l'intégralité du patrimoine social de la société et se substitue à elle dans tous ses biens et obligations. Dans le délai de trente jours de la première publication des présents, les oppositions seront reçues au RCS de Bastia. Passé ce délai, la personne morale disparaîtra.

Pour avis, Le gérant.



#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AJACCIO CEDEX.  
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.  
Courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).  
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

**Objet du marché :** Location, mise en place et maintenance de matériels de reprographie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse.

**Numéro de référence :** 17S0076

**Date limite de remise des offres :** 05 septembre 2017 à 16h00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :** Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : [www.corse.fr](http://www.corse.fr) - Rubrique Services en ligne.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 04 août 2017

N° 92



### COMMUNE D'ERSA - 20275 ERS

## ARRÊTÉ N°2017 LISTANT LES BIENS PRESUMES SANS MAÎTRE DANS LA COMMUNE D'ERSA

#### Le Maire de la commune d'Ersa,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1123-1 alinéa 3 et L.1123-4 ;

**Vu** l'article 713 du code civil,

**Vu** la liste communale des parcelles qui satisfont aux conditions prévues au 3° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

**Sur** proposition du Maire de la Commune d'Ersa

**ARRÊTE :**

#### Article 1er

Les biens immobiliers satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, désignés ci-dessous, sont susceptibles d'être présumés sans maître et de faire l'objet d'un transfert dans le domaine de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Il s'agit d'immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

#### Liste des biens présumés sans maître sur la Commune d'Ersa

J291 NIGAGLIONI Jean  
J293 MERCURIO Augustin  
J307 GIACINTI Jean-Baptiste  
J314 SAMANI Pierre  
J399 FAITA Louis  
J683 MICHELI Pierre  
J684 LUCCHESI Luc  
J685 AGOSTINI François Marie  
J689 LUCCHESI Luc  
J690 VIANNI Antoine  
K559 VINCENTI Dominique  
K556 BIAGGINI Toussaint  
K579 MATTEI Toussaint  
K580 PASQUALI Bernardin  
K589 LUCCHESI Luc  
K601 GIOVANNI Etienne  
K602 GIOVANNI Etienne  
K603 MANNONI Lucie  
K606 MANNONI Lucie  
K652 PALMIERI Dominique  
K653 PASQUALI Bernardin  
J688 FRANCESCHI Mathieu et Pascal

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune d'Ersa. Il sera, en outre, affiché dans la commune à l'endroit réservé à cet effet.

Il fera également l'objet, s'il y a lieu, d'une notification aux derniers domiciles et résidence du dernier propriétaire connu.

#### Article 3

Dans le cas où le propriétaire du bien ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité précisée à l'article 2, le bien est présumé sans maître.

#### Article 4

Après notification de cette présomption par le préfet de la Haute-Corse, la commune pourra, par délibération du conseil municipal, l'incorporer dans le domaine communal. Cette incorporation sera constatée par arrêté du maire.

#### Article 5

A défaut de délibération prise dans un délai de six mois à compter de la notification de la vacance présumée du bien, la propriété de celui-ci est attribuée à l'Etat.

#### Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Bastia (Villa Montepiano - 20407 BASTIA).

#### Article 7

Le Maire de la Commune d'Ersa est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ERSA, le 17-07-2017, Thomas MICHELI, Monsieur le Maire.

N° 93



### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE  
La Citadelle - 20250 CORTE  
Tel : 0495470404

#### Objet du marché :

Mission de Maîtrise d'œuvre et d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un plan d'optimisation des collectes des DMA

#### Éléments de mission :

MOE : EP / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR pour création de Point AMO : Assistance dans la mise en œuvre du plan d'action

#### Type de marché :

services

#### C.P.V. - Objet principal :

74233600-7 - Services d'assistance dans le domaine de l'ingénierie

**Lieu d'exécution :** Territoire d'intervention de la CC du Centre Corse

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 24 mois

#### Origine des financements :

Fonds propres

ADEME/OEC/ETAT

#### Conditions de participation :

**Critères de sélection des candidatures et des offres :** Les renseignements mentionnés au RC permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

#### Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 60 %

- Prix des prestations : 40 %

**Type de procédure :** Marché à procédure adaptée selon art. 27 et 34 du Décret n°2016-360 du 25-03-2016.

**Date limite de réception des offres :** Mardi 12 septembre 2017 à 11 heures 00

#### Renseignements complémentaires :

**Conditions de retrait du dossier de consultation :** Retrait gratuit sur le profil acheteur de la CC du Centre Corse <https://www.achatspublicscorse.com>.

Ou au siège de la CC Centre Corse

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** dépôt des offres sous forme papier en courrier recommandé avec accusé de réception, ou remis contre récépissé ou des offres électroniques via le profil acheteur de la CC du Centre Corse : <https://www.achatspublicscorse.com>.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 07/08/2017

#### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20200 Bastia

Tel : 04 95 32 88 66/Fax : 04 95 32 38 55

@ : [greffe-ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe-ta-bastia@juradm.fr)

N° 94

### Christelle MENAGE

Avocat au Barreau d'AJACCIO

Le Gemellus - Les Quatre Chemins - 20137 Porto-Vecchio

Tél/Fax 04.95.51.27.30

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**LE JEUDI 05 OCTOBRE 2017 à 8 HEURES 30**

**Au PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO,  
Boulevard Masséria - 20000 AJACCIO,  
à l'audience du Juge de l'Exécution**

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques des immeubles suivants **[EN DEUX LOTS] composés de :**

**Commune de PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] :**

#### 1er lot de la vente :

Une parcelle de terre lieudit Cinquino [Bala], cadastrée section I numéro 1682 et la maison à usage d'habitation y édifiée, composée de 2 niveaux [rez-de-jardin et rez-de-chaussée], d'une superficie totale habitable d'environ 180 m<sup>2</sup>, le rez-de-chaussée étant composé d'une salle de séjour avec cheminée, une cuisine, 2 chambres, une lingerie, une salle d'eau et un WC séparé avec cagibi.

**MISE A PRIX DU 1er LOT : 160.000,00 €**

#### 2ème lot de la vente :

L'ensemble des parcelles suivantes :

**1) Une parcelle de terre** lieudit Alteto, cadastrée section I numéro 1118 d'une contenance de 50a 40ca et les constructions éventuellement y édifiées.

**2) Une parcelle de terre** lieudit Alteto, cadastrée section I numéro 1121 d'une contenance de 01ha 44a 00ca et les constructions éventuellement y édifiées.

**3) Une parcelle de terre** lieudit Cinquino, cadastrée section I numéro 1831 d'une contenance de 02a 57 ca et les constructions éventuellement y édifiées.

**4) Une parcelle de terre** lieudit Cinquino, cadastrée section I numéro 1879 d'une contenance de 05a 42ca et les constructions éventuellement y édifiées.

**MISE A PRIX DU 2ème LOT : 90.000,00 €**

Le Cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande instance d'AJACCIO ou au Cabinet de Maître Christelle MENAGE.

PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD

AVIS AU PUBLIC

ENQUÊTE PUBLIQUE

**DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION,  
 D'ENTRETIEN, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TARAVO**

**1ère insertion**, Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud informe le public de l'ouverture d'une enquête publique selon les formes prescrites par le code de l'environnement, en vue de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration, d'entretien, de gestion et de mise en valeur du Taravo

**L'enquête se déroulera du lundi 04 septembre 2017 au mercredi 11 octobre 2017 inclus.**

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dans les lieux d'enquête suivants

Lieu

Mairie d'Argiusta-Moriccio  
 Mairie d'Azilone-Ampaza  
 Mairie de Casalabriva  
 Mairie de Ciamanacce  
 Mairie de Cognocoli-Monticchi  
 Mairie de Corrano  
 Mairie de Cozzano  
 Mairie de Forciolo  
 Mairie de Guargale  
 Mairie de Guitera  
 Mairie de Moca-Croce  
 Mairie d'Olivese  
 Mairie d'Olmeto  
 Mairie de Palneca  
 Mairie de Petreto-Bicchisano  
 Mairie de Pila-Canale  
 Mairie de Sainte Marie Sicche  
 Mairie de Sampolo  
 Mairie de Serra di Ferro  
 Mairie de Sollacaro  
 Mairie d'Urbalacone  
 Mairie de Zévaco  
 Mairie de Zicavo  
 Mairie de Zigliara  
 Cité Administrative de Sartène  
 Préfecture Ajaccio

[accès par la rue Sergent Casalonga]

- aux jours et heures d'ouverture au public de ces lieux d'enquête pour les mairies et la cité administrative,

- aux jours et aux horaires suivant : de 8 h 30 à 11 h 45 pour la préfecture à Ajaccio, où le dossier sera également consultable sur poste informatique fixe, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre tenu à leur disposition.

Une commission d'enquête a été désignée par le Tribunal Administratif de Bastia et elle est composée comme suit :

- **le président** : Monsieur Philippe Peronne,

- **les membres titulaires** : Madame Marie-Céline Battesti, Monsieur Laurent Calvet

La commission d'enquête recevra les observations écrites et orales du public lors des permanences suivantes :

Lieu	Date	Matin		Après-midi	
		Début	Fin	Début	Fin
Mairie de Guargale	Lundi 04 septembre 2017	9h	12h	-	-
Mairie d'Argiusta-Moriccio	Lundi 04 septembre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Pila-Canale	Lundi 04 septembre 2017	-	-	14h	16h
Mairie de Casalabriva	Mardi 05 septembre 2017	8h30	12h30	14h	16h30
Mairie de Ciamanacce	Mercredi 06 septembre 2017	9h	12h	13h30	15h
Mairie de Cozzano	Jeudi 07 septembre 2017	8h30	12h	13h30	16h30
Mairie de Zigliara	Vendredi 08 septembre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Petreto-Bicchisano	Vendredi 08 septembre 2017	-	-	14h	17h
Mairie de Forciolo	Samedi 09 septembre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Sainte Marie Sicche	Lundi 11 septembre 2017	9h	12h30	-	-
Mairie d'Olmeto	Lundi 11 septembre 2017	9h	12h	14h	17h
Mairie de Palneca	Mardi 12 septembre 2017	8h	12h	14h	17h
Cité Administrative de Sartène	Mercredi 13 septembre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Corrano	Mercredi 13 septembre 2017	15h	18h	-	-
Mairie de Serra di Ferro	Jeudi 14 septembre 2017	8h	12h	13h30	16h
Mairie de Sollacaro	Vendredi 15 septembre 2017	8h30	12h	13h30	16h30
Mairie de Moca Croce	Samedi 16 septembre 2017	9h	12h	-	-

Lieu	Date	Matin		Après-midi	
		Début	Fin	Début	Fin
Mairie de Guitera	Mardi 19 septembre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Sampolo	Mardi 19 septembre 2017	-	-	13h30	17h30
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Vendredi 22 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Lundi 25 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Mercredi 27 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Jeudi 28 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Vendredi 29 septembre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Lundi 02 octobre 2017	8h30	11h45	-	-
Mairie de Cognocoli-Monticchi	Mardi 03 octobre 2017	8h	12h	-	-
Mairie d'Urbalacone	Mardi 03 octobre 2017	-	-	13h	16h
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Mercredi 04 octobre 2017	8h30	11h45	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Jeudi 05 octobre 2017	8h30	11h45	-	-
Mairie de Zévaco	Vendredi 06 octobre 2017	9h	12h	-	-
Mairie de Zicavo	Vendredi 06 octobre 2017	-	-	14h	16h
Mairie d'Olivese	Samedi 07 octobre 2017	9h	12h	-	-
Mairie d'Azilone Ampaza	Lundi 09 octobre 2017	8h30	12h	-	-
Préfecture à Ajaccio [accès par la rue Sergent Casalonga]	Mercredi 11 octobre 2017	8h30	11h45	-	-

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées, avant la clôture de l'enquête, par courrier, au président de la commission d'enquête, à l'adresse postale suivante :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête  
Terre-Plein de la Gare  
Service Risques Eau Forêt - Unité Cours d'eau  
20302 Ajaccio Cedex 9**

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public via le lien ci-après :

<https://www.registre-dematerialise.fr/465>

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture :

[www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr), rubrique enquêtes publiques.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an, à la Préfecture de Corse du Sud, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Risques Eau Forêt - Unité cours d'eau et au Conseil Départemental de la Corse-du-Sud du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

Ces éléments seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture pour une durée qui ne pourra être inférieure à un an à compter de la décision finale.

Le présent avis sera publié sur le site internet de la préfecture.

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Le Directeur Départemental Adjoint,  
Joël MARQUE.

# Fontaine à eau de source Corse



**www.zilia5g.com**

**zilia 5G**  
eau de source  
des montagnes corses

*L'eau de source Corse à portée de main !  
Un système agréable et convivial  
Une utilisation très simple  
Idéale été comme hiver, froide ou chaude*





**FUNTANA CORSA**  
(Haute Corse)  
☎ 04.95.30.94.39  
Fax : 04.95.30.94.52  
Courriel : [anne-marie.fratani@wanadoo.fr](mailto:anne-marie.fratani@wanadoo.fr)

**SODIFO**  
(Corse Du Sud)  
20090 AJACCIO  
☎ 04.95.10.79.31  
Fax : 04.95.22 68.04  
Courriel : [sodifo@wanadoo.fr](mailto:sodifo@wanadoo.fr)

N° 96

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

Diamant III - 2 Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérissseur, au tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

**JEUDI 05 OCTOBRE 2017 à 8 HEURES 30**

Département de la Corse du Sud - sur la commune d'AJACCIO,

dans la copropriété « résidence 1er consul - bâtiment D », [cadastrée BE 240 - 1 ha 8 a 54 ca], le lot 205, soit un local commercial au rez-de-chaussée, d'une surface de 58m<sup>2</sup> environ indiquée à l'acte d'achat, ayant une entrée à droite du portail à l'entrée de la copropriété [dénommé local L.C D2].

Mise à prix : 30.000,00 €uros

Visite des lieux par le Ministère de Maîtres Patrick MORELLI - Carole GARIN-FORRESTIER (Tel : 04.95.51.76.16), le :

Jeudi 24 août 2017 de 10 à 12 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Ces biens plus amplement décrits aux documents cadastraux, hypothécaires, et au procès-verbal descriptif dressés par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,  
Le 2 août 2017,  
Pour extrait. 201001013s4.

N° 97



**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**

**Agence Régionale de Santé de Corse  
Direction de la Santé Publique et du Médico-Social  
Service Santé Environnement Haute-Corse**

**AVIS**

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau du captage de Candelina, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune d'Antisantì, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral **PREF 2B/ARS/SE N°2017-39 du 24 juillet 2017.**

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairies d'Antisantì et de Pietrosò où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairies d'Antisantì et de Pietrosò en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 31 Juil. 2017,  
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Corte,  
Sébastien CECCHI.



N° 98



**PREFET DE LA HAUTE-CORSE**

**Agence Régionale de Santé de Corse  
Direction de la Santé Publique et du Médico-Social  
Service Santé Environnement Haute-Corse**

**AVIS**

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des forages de Curtalina, du Barage et de Campiglione ainsi que de la source de Campiglione Nova, utilisée pour l'alimentation et eau potable des habitants de la commune de Sorio, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral **PREF 2B/ARS/SE N°2017- 38 du 24/07/2017.**

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de Sorio où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de Sorio en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Calvi, le 26 Juil. 2017,  
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de Calvi,  
Jérôme SEGUY.

N° 99

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

Diamant III - 2 Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérissseur, au tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

**JEUDI 05 OCTOBRE 2017 à 8 HEURES 30**

Visite des lieux par la SELURL ACTIJURIS 2A (Maître Antoine BETTINI - Tel : 04.95.77.16.59), les :

Vendredi 25 août 2017 de 14 à 16 heures

Vendredi 15 septembre 2017 de 10 à 12 heures.

Corse du Sud, Commune de PROPRIANO,

Lieu-dit « Paratella », les parcelles cadastrées A 1239 (5a 80 ca) et 1240 (14 a 64 ca), et les constructions y édifiées.

Soit, après un accès commun à ces deux parcelles par un portail métallique motorisé, une villa édifée sur rez-de-chaussée et 1er niveau.

- Au rez-de-chaussée, tout d'abord, un premier local à usage d'habitation composé d'un séjour, une cuisine, salle de bains- w.c. et une chambre.

- Un second local à usage d'habitation, celui-ci sur 2 niveaux.

Au rez-de-chaussée : cuisine avec terrasse, séjour en 2 parties, salon, dégagements, wc, chambre et salle de bains.

Au second niveau : dégagement, 3 chambres, wc, salle de bains.

Et à l'extérieur, pelouse, piscine à débordement.

Mise à prix : 250.000,00 €uros.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Ces biens plus amplement décrits aux documents cadastraux et hypothécaires, et au procès-verbal descriptif et au dossier de diagnostic technique, déposés au greffe du juge des Saisies Immobilières d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,  
Le 02/08/2017,  
Pour extrait. 20150418 CM /SM.

N° 100

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**  
Diamant III - 2 Avenue De Paris - 200000 Ajaccio  
Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73  
Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

**JEUDI 05 OCTOBRE 2017 à 8 HEURES 30**

Corse du Sud, Commune d'Ajaccio :

dans la copropriété « Le Marinella B », résidence de Santa Lina, Route des Sanguinaires (cadastrée CO 154 et CN 79),

- **Le lot 1404** : au sous-sol, un garage d'une superficie de 15,35 m<sup>2</sup> environ, portant le n° 2 du plan,

Mise à prix : 5.760,00 €uros

- **Le lot 1413** : au sous-sol, un garage d'une superficie de 29,40 m<sup>2</sup> environ portant le n° 11 du plan.

Mise à prix : 9.800,00 €uros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Ces biens plus amplement décrits aux documents cadastraux hypothécaires, au procès-verbal descriptif dressé par Huissier, et au dossier de diagnostic technique, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation).

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, Le 1er août 2017,  
POUR EXTRAIT. 20140189s1.

N° 102

**AVIS AU PUBLIC**

**COMMUNE DE PIANA**

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL TRAVERSANT LA PARCELLE D 392 À ARONE**

2ème parution,

Par arrêté n° 35/2017 en date du 17 juillet 2017, le maire de PIANA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie du chemin communal traversant la parcelle D 392 à Arone

A cet effet,

Me **CIANELLI Marie Christine** domiciliée à AJACCIO, a été désigné comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, **du lundi 21 août 2017 au lundi 4 septembre 2017** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

**Me. le commissaire enquêteur recevra en mairie le lundi 21 août 2017 de 10H à 12H et le lundi 4 septembre 2017 de 14H à 16H.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement d'une partie du chemin communal traversant la parcelle D 392 à Arone pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le maire, PASCALINE CASTELLANI.

N° 103

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**1. Pouvoir adjudicateur :** Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

**2. Objet de la consultation :** Administration et maintenance d'un système informatique. [4 serveurs - 20 postes]

**Référence :** INFO 2017-2

**Code CPV :** 50312000-5 Maintenance et réparation de matériels informatiques

**3. Critères de sélection des offres :**

Prix 40%

Valeur technique 40%

Délai d'intervention sur site 20%

**4. Mode de passation :** Procédure Adaptée

[Article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant déposé une offre

**5. Date limite de réception des offres :** Vendredi 1er septembre 2017 à 12h

**6. Date d'envoi de l'avis à la publication :** Vendredi 4 août 2017

**7. Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :** Lieu de retrait des dossiers :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse - Résidence LESIA - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA

Tel : 04-95-32-33-65 - Courriel : [hs2@cdg2b.com](mailto:hs2@cdg2b.com)

N° 101

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**  
Diamant III - 2 Avenue de Paris - 200000 Ajaccio  
Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73  
Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, 4, Boulevard Masseria, 20000 Ajaccio,**

**JEUDI 05 OCTOBRE 2017 à 8 HEURES 30**

Département de Corse du Sud - commune de GROSSETTO PRUGNA ;

**1.** Dans la copropriété « A California », cadastrée A 3466 [1 ha 66 a 70 a],  
- **Le lot n° 21** : garage

Mise à prix : 10.000 €uros

**2.** Dans la copropriété « A Signoria », cadastrée A 3465 [2ha 10a],  
- **Le lot n° 44** : garage

Mise à prix : 21.000 €uros

- **Le lot n° 81** : garage

Mise à prix : 15.000 €uros

- **Le lot n° 17** : parcelle non construite, destinée exclusivement à l'édification d'une maison de gardien de la copropriété

Mise à prix : 5.000 €uros

- **Le lot n° 72** : bâtiment de 54,02 m<sup>2</sup> à usage exclusif de « Club House » de la copropriété

Mise à prix : 10.000 €uros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Ces biens plus amplement décrits aux documents cadastraux, hypothécaires, et au procès-verbal descriptif dressés par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, Le 02 août 2017,  
Pour extrait. 20160483 CM/SM.

N° 104

**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**  
Diamant III - 2 Avenue de Paris - 200000 Ajaccio  
Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73  
Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**

**JEUDI 05 OCTOBRE 2017 à 8 HEURES 30**

Département de Corse du Sud, Commune de SANT ANDREA D'ORCINO,

La parcelle cadastrée A 918 [1 ha 48 a 70 ca] lieu-dit « Rinzana ».

Mise à prix : 5.000,00 €uros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

Ces biens plus amplement décrits aux documents cadastraux, hypothécaires, et au procès-verbal descriptif dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,  
Le 1er août 2017,  
Pour extrait, 20160091s2.

N° 105

## CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour  
39, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA  
Tel : 04.95.34.92.10  
Site : cabinet-retali.fr

### VENTE SUR ADJUDICATION AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

**LE 5 OCTOBRE 2017 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

#### SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BELGODERE

1. - une parcelle de terre cadastrée section B 233 au lieudit CATARO d'une contenance de 92a 27ca à usage agricole non cultivée.
2. - une parcelle de terre cadastrée section B 244 au lieudit CAFAJOLA d'une contenance de 9a 62ca à usage agricole non cultivée sur laquelle se trouve une construction ancienne de type pagliaghju en pierre (en ruine).

#### LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 5.000,00 €

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalable de la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)

N° 106

## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

### AVIS AU PUBLIC

#### Commune de TALLONE

### Installation de stockage de déchets non dangereux et d'activités connexes (installation classée pour la protection de l'environnement)

#### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que l'arrêté n° 2B-2017-08-002 en date du 08 août 2017 a actualisé les prescriptions de l'arrêté n°2014-363-0008 du 29 décembre 2014 applicables à la société « STANECO » pour l'exploitation de son installation de stockage de déchets non dangereux et de ses activités connexes sises sur la commune de TALLONE.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public en mairie de TALLONE, où il peut être consulté par toute personne intéressée ainsi que sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)).

N° 107

## Caisse locale Corsopar

Siege social : 1, Avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse Locale Corsopar sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale extraordinaire de la Caisse Locale qui se tiendra sur première convocation le 29 août 2017, au siège social de la :

Caisse Locale 1, avenue Napoléon III à Ajaccio.  
Début d'émargement 08h00  
Début assemblée générale 08h15

#### Ordre du jour :

- Modification des statuts (articles 1, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 35, 41, 42)

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour les formalités légales.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire. De même des formulaires de pouvoir de représentation à l'assemblée seront à leur disposition.

Le Président de la CGP de la Caisse Locale,  
B. CORBEAU.

**ICN : ANNONCE LÉGALE  
PROCHAINE PARUTION  
01/09/2017 - N°6681**

N° 108



MAIRIE D'ERSA

### AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme passant le marché :

Commune d'Ersa

Objet du Marché : Travaux "Dallage Ruelles"

Procédure passation du marché : Procédure adaptée

Date limite de la publication : 19/06/2017

Date limite réception : 19/07/2017 à 1 heures

Date jugement des offres : 02/08/2017

Attribution du marché : SARL S.M.T.P

Date d'envoi de la publication du présent avis : 09/08/2017

Le Maire,  
T. MICHELLI.

N° 109

## COMMUNE DE MANSO

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### CLASSEMENT ET ORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

##### Première insertion,

##### Durée de l'enquête :

En application des dispositions de l'arrêté n° 05/2017 de Monsieur le Maire de MANSO en date du 2 août 2017, le projet de classement et d'organisation de la voirie communale sera soumis à enquête publique durant 31 jours **du 4 septembre (9h) au 4 octobre 2017 inclus (17h).**

A cet effet, Mme **SAVELLI Carole**, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par le Maire de la commune de Manso.

##### Siège de l'enquête :

L'enquête se déroulera à la Mairie de MANSO.

##### Consultation du dossier :

Pendant le délai susvisé, le dossier d'enquête est tenu à la disposition du public à la Mairie de MANSO aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les observations du public peuvent être consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en Mairie, exposées au commissaire-enquêteur lors des permanences ou bien encore être adressées par écrit au siège de l'enquête, avant la clôture de celle-ci, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Un registre dématérialisé sera également disponible sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/454> du 4 septembre (9h) au 4 octobre 2017 inclus (17h) afin que les personnes intéressées puissent prendre connaissance du dossier et adresser leurs observations éventuelles par voie dématérialisée.

**Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la Mairie de MANSO les :**

- \* Lundi 4 septembre 2017 de 9h à 12h,
- \* Mercredi 13 septembre 2017 de 9h à 12h,
- \* Lundi 25 septembre 2017 de 9h à 12h,
- \* Mercredi 4 octobre 2017 de 14h à 17h.

Le rapport, avis et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête pendant un an.

**Date d'envoi à la publication : 4 août 2017**

N° 110

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**1 - Identification du pouvoir adjudicateur :**

Commune de PERI - 20167 PERI

**2 - Procédure de passation :** Marché à procédure adaptée

**3 - Objet du marché :** Préparation et livraison de repas en liaison froide à l'école communale de Peri village pour l'année 2017-2018

**4 - Contenu du dossier de candidature :**

- Lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC5
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6)
- Etat annuel des certificats reçus (DC7)
- Acte d'engagement (DC8)

**5 - Critères de sélection :**

- des candidats : références professionnelles, garanties, capacités techniques et financières.

- des offres : moyens humains et matériels, détail du plan qualité de l'entreprise, équilibre diététique des menus proposés, le prix unitaire hors taxe du repas livré

**6 - Modalités d'obtention du dossier :** Les entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil d'acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com> ou à la Mairie annexe de Peri du lundi au vendredi de 8h00 à 15h00.

**7 - Réception des offres :**

**Date limite de réception des offres :** 28 août 2017 à 12h00

**Adresse à laquelle elles doivent être transmises :**

Mairie annexe de Peri - Lieu-dit Chioso-Novo - 20167 PERI

**8 - Renseignements complémentaires auprès de :**

La Mairie de Peri - tél 04 95 25 63 53/fax : 04 95 28 74 96

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 11 août 2017



### AVIS D'ATTRIBUTION

#### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental  
Direction des achats publics - Service des marchés  
11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : [jean-laurent.forni@corsedusud.fr](mailto:jean-laurent.forni@corsedusud.fr)  
web : <http://www.corsedusud.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

#### L'avis implique un Accord-Cadre

**Objet** : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) et de consommables nécessaires à l'entretien, à la réparation et au fonctionnement des matériels de gyrobroyage et de désherbage (19 lots)

**Référence acheteur** : MAB A00 2017-051

**Nature du marché** : Fournitures

Procédure ouverte

**Classification CPV** :

**Principale** : 16810000 - Pièces pour machines agricoles

**Complémentaires** : 42670000 - Pièces et accessoires de machines-outils

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : OUI

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Délai de livraison

60% prix des prestations

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépianno - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : - Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**Attribution du marché**

**Valeur totale du marché (hors TVA)**

**Offre la plus basse** : 8000 euros - **offre la plus élevée** : 120000 euros prise en considération

**LOT N° 1** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque SMA

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-084

SEPAMAC SARL, Zi, 15, rue Jules Berthonneau, 41000 Villebarou

**Montant HT** : 120.000,00 Euros

**Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 2** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque Noremat

**Nombre d'offres reçues** : 1 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-085

NOREMAT, 166 rue ampere, 54710 Ludres

**Montant HT** : 25.000,00 Euros

**Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 3** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque GyraX

**Nombre d'offres reçues** : 3 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-086

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

**Montant HT** : 20.000,00 Euros

**Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 4** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque Grenier Franco

**Nombre d'offres reçues** : 3 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-087

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

**Montant HT** : 20.000,00 Euros

**Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 5** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque Seppi

**Nombre d'offres reçues** : 1 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-088

SDM GAILLARD, Z.A DE LA PILE 215 AVENUE JEAN MONNET, 13760 Saint-Cannat

**Montant HT** : 30.000,00 Euros

**Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 6** - : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque FAE

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-089

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

**Montant HT** : 20.000,00 Euros

.../...

**Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 7** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque Jonquet

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-090

SDM GAILLARD, Z.A DE LA PILE 215 AVENUE JEAN MONNET, 13760 Saint-Cannat

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 8** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque Ferri

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-091

FERRI FRANCE, PLAINE DE FONTGRAVE, 81800 Rabastens

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 9** - Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) pour l'entretien et la réparation des matériels de marque Rabaud

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-092

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 10** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque SMA

**Nombre d'offres reçues** : 1 - **Date d'attribution** : 31/07/17

**Marché n°** : 2017-093

FORGES GORCE, PESCHACLOIRES, 63920 PESCHACLOIRES

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 11** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque Noremat

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 31/07/17

**Marché n°** : 2017-094

FORGES GORCE, PESCHACLOIRES, 63920 PESCHACLOIRES

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 12** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque GyraX

**Nombre d'offres reçues** : 3 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-095

LOCAPLUS, route de la caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino

**Montant HT** : 8000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 13** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque Grenier Franco

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-096

LOCAPLUS, route de la caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino

**Montant HT** : 8000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 14** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque Seppi

**Nombre d'offres reçues** : 1 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-097

SDM GAILLARD, Z.A DE LA PILE 215 AVENUE JEAN MONNET, 13760 Saint-Cannat

**Montant HT** : 30.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 15** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque FAE

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-098

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 16** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque Jonquet

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-099

SDM GAILLARD, Z.A DE LA PILE 215 AVENUE JEAN MONNET, 13760 Saint-Cannat

**Montant HT** : 15.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 17** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque Ferri

**Nombre d'offres reçues** : 2 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-100

FERRI FRANCE, PLAINE DE FONTGRAVE, 81800 Rabastens

**Montant HT** : 10.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 18** - Achat de consommables pour le fonctionnement des matériels de marque Rabaud

**Nombre d'offres reçues** : 3 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-101

SOVB, 22 chemin de Baudroux, 79500 Saint-Martin-lès-Melle

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**LOT N° 19** - Achat de chaînes pour les matériels de gyrobroyage

**Nombre d'offres reçues** : 3 - **Date d'attribution** : 28/07/17

**Marché n°** : 2017-102

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

**Montant HT** : 20.000,00 Euros - **Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : non.

**Renseignements complémentaires**

Marché à bons de commande assorti d'un montant maximum sur 12 mois indiqué ci-dessus pour chaque lot.

Envoi le 03/08/17 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 112



## PRÉFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

## AVIS

## RÉSERVE NATURELLE DES ÎLES DU CAP CORSE

Le décret n°2017-426 du 28 mars 2017 portant création de la réserve naturelle des îles du Cap Corse (Haute-Corse) est publié au Journal officiel de la République française (nor : DDEVL1625864D).

Le décret ainsi que les cartes et les plans cadastraux annexés peuvent être consultés à la préfecture de la Haute-Corse, 20401 Bastia Cedex, ainsi qu'à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse.

N° 113

## COMMUNE DE CARCHETU BRUSTICU

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**1. Collectivité passant le Marché :** Commune de Carchetu Brusticu  
Mairie - Lieu-dit « U Corsu » - 20229 Carchetu Brusticu  
Téléphone / Télécopie : 04 95 35 84 08  
Courriel : [mairiecarcheto.brusticu@wanadoo.fr](mailto:mairiecarcheto.brusticu@wanadoo.fr)

**Jour et heures d'ouverture de la Mairie :** les mardis de 9h30 à 12h00.

**Profil acheteur :** [e-marchespublics.com](http://e-marchespublics.com)

**Personne responsable du Marché :** Madame le Maire de la Commune de Carchetu Brusticu

**2. Objet du Marché :**

Réseaux d'eau potable - Travaux de priorité 1 suite au schéma directeur

**Les travaux concernent :**

- La réhabilitation du captage d'U Bollaru.
- La réalisation d'interventions ponctuelles sur le réseau d'adduction.
- La réhabilitation du réservoir de San Martinu.
- Le remplacement de 860 ml du réseau de distribution du hameau de Carchetu.
- La fourniture et la pose de 28 compteurs individuels et de 5 bouches incendie.

**Classification CPV :** 45232100-3 - Ouvrages annexes pour canalisations d'eau.  
**Classification CPV :** 45232150-8 - Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau.

**3. Procédure de passation du Marché :** Procédure adaptée en application de l'Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

**4. Date limite de réception des offres :** Mardi 5 Septembre 2017 à 11 heures.

**5. Délai de validité des offres :** 120 jours.

**6. Modalités d'obtention du dossier :** Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 9 ci-dessous ou téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

**7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :** Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux Articles 44, 49, 50, 51 et suivant le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics : Lettre de candidature [DC1 ou forme libre].

Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales à la date du 31 Décembre 2016 ;  
b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux Articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics.

Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] :

Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

Liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

Certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée.

**8. Critères de choix et de classement des offres :** Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

- 1/ Valeur technique de l'offre tenant compte de la méthodologie et des moyens techniques et humains proposés pour la réalisation des travaux [40 %] ;
- 2/ Le prix des prestations [40 %] ;
- 3/ Les délais de réalisation des travaux [20 %].

**9. Renseignements complémentaires :**

**Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- auprès de Madame le Maire de la Carchetu Brusticu à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;

- auprès du Maître d'Ouvrage : Bureau d'Etudes Insulaire [B.E.I.]

Monsieur David Rosso - Résidence Matunera - Casatorra - 20620 BIGUGLIA

Téléphone : 04 95 30 78 99 - Télécopie : 04 95 33 65 31

Courriel : [bei.contact@bei-corse.com](mailto:bei.contact@bei-corse.com)

**10. Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Bastia. Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55.

**Voies de recours :** Voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

**11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :** Le 10 août 2017.

Le Maire, Emilie ALBERTINI FRANCESCHI.

## DERNIERES MINUTES

N° 114

## AVIS DE MODIFICATION

## TORRE PATRIMOINE

Société Civile

Au capital de 20.627.135 euros

Siège social : Résidence Premier

Consul, Bâtiment B, CANDIA

20090 Ajaccio

480 945 260 RCS Ajaccio

Suivant Assemblée Générale Mixte du 29.06.2017, il résulte que la Société a été transformée en Société Anonyme à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a été dotée de nouveaux statuts.

La dénomination sociale est devenue : **TORRE PATRIMOINE SA.**

Le siège social a été transféré à **Résidence Alban, 85 Cours Napoléon, Bâtiment A 20000 AJACCIO**, à compter du même jour.

L'objet, la durée et le capital de la Société demeurent inchangés.

Admission aux assemblées de tout actionnaire sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte au jour de l'assemblée et libérées des versements exigibles.

**Exercice du droit de vote :** Sous réserve des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, **Clauses restreignant la libre cession des actions :** Toute cession est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration, sauf dispense prévue par la loi.

**Administrateurs :** Mme Audrey TORRE, demeurant 2 Allée de la Solidarité 91000 EVRY,

M. Charles TORRE, demeurant 8, Rue François Pietri 20090 AJACCIO,

M. Franck TORRE, demeurant Pépinière de Baléone Confinella 20167 SARROLA CARCOPINO,

Mme Hélène Marie TORRE, demeurant 9 rue Bonaparte, 20000 AJACCIO,

M. Jean-Claude TORRE, demeurant Résidence Alban, 85 Cours Napoléon, Bâtiment A, 20000 AJACCIO,

M. Nicolas TORRE, demeurant Résidence Prince Impérial, 4 rue François Pietri, 20090 AJACCIO.

M. Jean-Claude TORRE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

**Commissaires aux Comptes nommés :** M. Dominique PERETTI - 20 allées Turcat-Méry 13008 MARSEILLE titulaire, et M. Renaud MARIS - Europarc Sainte Victoire - Bâtiment 7, Le Canet, 13590 MEYREUIL, suppléant.

N° 115

## SARL CALIENTE CORPORATION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000.00 €

Siège social : 16, Rue Paoli

20220 L'Île-Rousse

805 064 409 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juillet 2017 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 116



## B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

## "LOU. LO. MA"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.405.000,00 €

Siège social : 12, Boulevard

Hyacinthe de Montera

R.C.S. : Bastia N° 501 960 868

## TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 juillet 2017, il a été décidé de transférer le siège social de 35 Bd Paoli, BASTIA [20200] à **12 Boulevard Hyacinthe de Montera, [20200] BASTIA**, à compter du 13 juillet 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le gérant.

N° 117



## B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

## "SCI FILIPPI SEBASTIANI"

Société Civile Immobilière

Au capital de 2.134,29 €

Siège social : 12, Boulevard

Hyacinthe de Montera

R.C.S. : Bastia N° 343 398 277

## TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 juillet 2017, il a été décidé de transférer le siège social de Partine, SANTA MARIA DI LOTA [20200] à **12 Boulevard Hyacinthe de Montera, [20200] BASTIA**, à compter du 13 juillet 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, Le gérant.

N° 118

## Avis de transformation

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 des associés de la société BSL, S.A.R.L. immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO B 344 730 494 ayant son siège Route nationale 198, 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO il a été décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 30 juin 2017. Cette transformation entraîne les mentions suivantes :

**Ancienne mention :**

Société à Responsabilité Limitée

**Nouvelle mention :**

Société par Actions Simplifiée

**Ancienne mention :**

Monsieur Alain PARIAN

**Nouvelle mention :**

Président Monsieur Alain PARIAN

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 119



**A.A.R.P.I.**  
**MONTAGARD & ASSOCIES**  
Avocats aux Barreaux  
de NICE et de CANNES  
1, rue de Suffren (06400) CANNES

### Insertion unique

Aux termes : d'un acte d'apport sous seing privé en date du 10 Juillet 2017, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de BASTIA le 7 Août 2017, dossier 2017 23260, Référence 2017 01053 des statuts de la société RAGA, en date du 20 Juillet 2017, établis par acte sous seing privé, Monsieur Gérard Jean-Baptiste AGOSTINI né le 5 Juillet 1951 à MORO-SAGLIA (Corse) Demeurant à BIGUGLIA (20620) Route de Saint André, U Palazzo **A fait apport** à la société RAGA Société par actions simplifiée au capital de 2.251.000 EUR, en formation, ayant son siège social à CANNES (06400) 1 rue de Suffren en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de CANNES. D'un fonds de commerce d'importation, exportation, stockage, distribution et diffusion de tous objets manufacturés et de toutes denrées alimentaires et produits agricoles, connu sous le nom commercial «CAFE KIMBO» sis sur la commune de FURIANI (20600) Lieu-dit Ardisson - RN 193 et dans lequel il exerce une activité de vente de café en gros, installation de machines pour cafetiers, et pour lequel il est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 307 308 957. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er Juillet 2017 Valeur de l'apport : 2.250.000 EUR, s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 1.500.000 EUR - aux éléments corporels pour 750.000 EUR. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds où domicile est élu à cet effet. Les déclarations de créances devront être effectuées au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour unique insertion. Le Président.

N° 120

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/08/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : SCI DOMAINE DES 3 A** **Siège social :** PIANA, 20230 LINGUIZZETTA **Forme :** Société Civile Immobilière **Sigle : SCI DOMAINE DES 3 A** **Capital :** 100 € **Objet social :** Cette société civile a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **Gérant :** la société **DOMAINE Antoine POLI**, au **capital** de 7500 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 753825736, domiciliée 20230 LINGUIZZETTA représentée par Mr Antoine POLI **Cessions de parts sociales :** les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 121



**Sébastien SEBASTIANI**  
Avocat à la cour  
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia  
Tél : 04.95.58.19.20  
Fax : 04.95.31.82.38  
E-mail : [avocat@sebastiani.fr](mailto:avocat@sebastiani.fr)

### AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce publiée dans l'édition du 21 juillet au 27 juillet 2017,

**Il fallait lire :** Par acte sous seing privé en date du 27/06/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION : CASANGHJULINA**  
**FORME :** Société par Actions Simplifiée  
**CAPITAL :** 10.000 euros  
**SIEGE :** Puretta, Lieu-Dit Fiume d'Oso, 20137 PORTO-VECCIO  
Le reste de l'annonce étant inchangé.

Pour avis,

N° 122

**GRAZIANI**  
**AMBROGI SANTUCCI**  
Société Civile de Moyens  
Au capital de 1200 euros  
Siège social :  
2, avenue Fred Scamaroni  
20220 l'Île-Rousse (Corse)  
438 927 410 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2017, il résulte que :

- La dénomination de la société a été modifiée et devient à compter de ce jour, "AMBROGI SANTUCCI GAILLOU".

Puis Monsieur Yves GAILLOU a été nommé co-gérant de la société en remplacement de Madame Appolonie GRAZIANI MONTE-CATINI, co-gérante démissionnaire. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 123

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/08/2017 il a été constitué une société **Dénomination sociale : FURMAZIONE CORTI ISULA DI CORSICA** **Siège social :** BAT. MATTEI, ERBAGHUI - RN 193, 20250 CORTE **Forme :** SAS à capital variable **Capital minimum :** 30 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit **Capital initial :** 300 Euros **Capital maximum :** 200000 Euros **Objet social :** FORMATION CONTINUE D'ADULTES **Président :** Madame **Muriel PACTOL** demeurant : BAT. MATTEI, ERBAGHUI - RN 193, 20250 CORTE élu pour une durée indéterminée **Directeur général :** Monsieur **Christophe PIEDANNA** demeurant : BAT. MATTEI, Lieu-dit ERBAGHUI - RN 193, 20250 CORTE **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 124

### AVIS

Aux termes d'un acte ssp en date à Saint-Florent du 16 juin 2017 enregistré au SPFE de Bastia le 4 août 2017, Dossier 2017 23100 référence 2017 A 01051, M. François FRANCESCHINI, né le 4 février 1949 à Omessa (20), domicilié Les Arcades 20217 SAINT-FLORENT **a fait apport** à la société SELARL PHARMACIE FRANCESCHINI SELARL en cours de formation au capital de 1.400.001 euros sise Immeuble Poggi Les Arcades 20217 SAINT-FLORENT, de son entreprise individuelle constituée notamment d'un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité à Immeuble Poggi, Les Arcades 20217 SAINT-FLORENT, pour laquelle il est immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro SIREN 318 749 017 (SIRET 318 749 017 00022). La SELARL PHARMACIE FRANCESCHINI aura la jouissance des biens apportés à compter du 1er septembre 2017. Valeur de l'actif net apporté : 1.461.484 euros arrondi à 1.400.000 euros représentant la différence entre : - l'actif apporté soit 2.079.336 euros - le passif pris en charge soit 617.852 euros Cet apport a été fait moyennant l'attribution à M. François FRANCESCHINI, de 1.400.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Conformément à l'article L. 141-22 du Code de commerce, tout créancier non-inscrit de M. François FRANCESCHINI, dispose d'un délai de dix jours à partir de la dernière en date des publications légales pour faire connaître au Tribunal de commerce de BASTIA sa qualité de créancier et la somme qui lui est due.

N° 125

### AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP du 21/08/2017, il a été constitué une SAS dénommée **DEBBIE JAYNE COURS D'ANGLAIS** **Objet :** cours d'anglais - soutien scolaire, révisions en vue d'examens et concours, de rattrapage, de langues et compétences conversationnelles - tutorat universitaire - formation professionnelle continue - activités éducatives - traduction - interprétariat - rédaction de courriers - **Siège :** e21 immeuble norma, résidence opéra blvd louis campi 20000 AJACCIO - **Capital :** 1000 euros - Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix - **Clause :** agrément de cession d'actions par AGE - **Président :** Mme **LANFRANCHI Debra Jayne**, E21 Imm Norma, Résidence Opéra Blvd Louis Campi 20000 AJACCIO - **Durée :** 99 ans à dater de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 126

### AVIS

Inventaire par suite de l'ouverture de la succession et de l'acceptation à concurrence de l'actif net, prestation de serment et clôture : Suivant acte reçu par Me Etienne SANTINI-REY, notaire à Nice, le 27 juillet 2017, il a été procédé à l'inventaire par suite de l'ouverture de la succession et de l'acceptation à concurrence de l'actif net, de la succession de M. Julien RINIÉRI, demeurant à CORTE (20250) Route de Saint Pancrace, Né à BASTIA (20200) le 14 juin 1959, Et décédé à NICE (06000) 30, Voie Romaine, le 22 août 2016. La prestation de serment a été reçue par Me Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (20250) le 28 juillet 2017. La clôture d'inventaire a été reçue par Me Etienne SANTINI-REY, notaire à Nice, le 1er août 2017. Les déclarants ont élu domicile en l'étude de Me Etienne SANTINI-REY, notaire à nice (AM) 48, rue Gioffredo.

N° 127

### AVIS DE CONSTITUTION

Un acte SSP établi à BASTIA le 19/08/2017, a constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**BELIER GESTION CONSEIL,**

**Siège social :** Scala Santa, 20200 Bastia  
**Objet :** L'achat, vente ou la location de tout type de matériels, de tout type d'engins et véhicules. Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de diagnostic, de veille, d'audits, d'analyse ou de prestations dans les domaines de sécurité, management, communication, commercial. Le nettoyage et l'entretien des locaux et espaces verts. La fourniture de petits et gros consommables.

**Durée :** 99 ans dès l'immatriculation  
**Capital :** 500 euros

**Gérance :** **Dominique CANAZZI**, demeurant 3, Boulevard Giraud, BASTIA  
**Immatriculation** au R.C.S. Bastia

Pour avis, le gérant.

**Vous publicité dans l'ICN !**

2 parutions sur 2 semaines !  
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

**80€.**

**Vous ici !**

Format carte de visite (hauteur)  
85 mm x 55 mm - (Une colonne)  
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 1293 47  
[jfa@corse-information.info](mailto:jfa@corse-information.info)  
55 mm

N° 128

### AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 8 août 2017.

**Information concernant les époux**

M. Alphonse FIORELISI, époux de Mme Pierrette Jeannine BAILLY. Dt à AJACCIO, Bd Louis CAMPI, Rce OPERA, LE NORMA. E.51. Né à SIRIGNANO (Italie) le 29 octobre 1949.

Et Mme Pierrette Jeannine BAILLY, épouse de M. Alphonse FIORELISI, Dt à AJACCIO, Bd Louis CAMPI, Rce OPERA, LE NORMA. E.51. Née à SAVIGNY EN SANCERRE (Cher) le 8 décembre 1953.

Mariés sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à SAVIGNY EN SANCERRE (Cher) le 16 octobre 1971. Ledit régime non modifié depuis.

**Information concernant la modification du régime matrimonial**

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

**Informations concernant l'opposition**

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO.

Pour avis et mention.



**ENTREPRENEUR**  
**TOUSSAINT BARBOLOSI & CIE**  
MAISON FONDÉE EN 1928

JACQUES TOUBON

## « ACCUEILLIR DIGNEMENT LES MIGRANTS, CE N'EST PAS UNE QUESTION DE SENTIMENTS »

**Le Défenseur des droits dénonce la non mise en œuvre en France d'une digne politique d'accueil des migrants. Il a accepté de recevoir nos confrères du Phare de Ré. De nouveau, il pointe du doigt manquements et dysfonctionnements : une non-application des droits fondamentaux.**

**En juin dernier, vous montiez au créneau pour dénoncer dans les médias et auprès des tribunaux, du Conseil d'État, la non-application du droit français en matière d'accueil de migrants. Cela faisait suite à une de vos visites à Calais. Que pouvez-vous nous en dire aujourd'hui ?**

Il s'agit d'abord de préciser que l'accueil des migrants en France et en Europe, ce n'est pas une question de sentiments. Il n'y a pas d'un côté le gentil Jacques Toubon et de l'autre un méchant Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur. Ce n'est pas une question de générosité, d'humanitaire, on n'est pas dans le pathos, on est dans le respect ou pas du droit. Il existe un certain nombre de droits dont toutes les personnes peuvent se prévaloir. Ce sont des droits fondamentaux. Nous voyions bien qu'en France, à Calais, à la porte de la Chapelle à Paris, à Grande-Synthe, ces droits ne sont pas respectés. Ce sont les droits à un hébergement, à l'accès aux soins, à l'hygiène, à une protection. Je pense notamment aux femmes et aux enfants, qui sont plus vulnérables et donc des victimes toutes désignées d'abus et de trafics. Les enfants ont le droit de bénéficier de la protection de l'enfance. Il y a un an et demi, nous avons ouvert un bureau du Défenseur des droits à Calais. Nous avons constaté que ces droits étaient bafoués.

**La situation de certains enfants et notamment de ceux qu'on appelle les «mineurs non accompagnés» est particulièrement critique ?**

Oui, c'est vrai, surtout qu'en la matière, il existe vraiment un ensemble de droits. Ce sont des règles internationales auxquelles s'ajoutent des règles nationales qui obligent les États à prendre soin et à protéger les enfants. L'article 1<sup>er</sup> et l'article 3 de la convention internationale des Droits de l'enfant stipulent que tout doit être fait dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Enfin, dans le code de l'action sociale et des familles, il est stipulé dans l'article 20 L112-3 que tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial doit être pris en charge et protégé. L'organisation décentralisée de l'État a fait que cette mission relève de la compétence des départements. Pour cela, l'État aide les départements financièrement pendant les premiers cinq jours. Après ce sont les départements qui doivent assumer. Certains ne le peuvent pas, car la charge est de plus en plus importante. Certains départements ont pris des arrêtés. Dominique Bussereau en tant que président de l'Association des départements de France, s'en est déjà entretenu avec Gérard Collomb et avec Emmanuel Macron. L'État va-t-il contribuer d'avantage ? L'aide budgétaire n'est pas la seule réponse. Que deviennent ces enfants quand ils ont atteint leur majorité ? Quelle alternative ?

**Quand le Défenseur des droits dénonce ces droits bafoués, est-il entendu ?**

Oui, nous avons dénoncé les situations de Calais, de la porte de la Chapelle et la justice administrative, ainsi que le Conseil d'État, ont confirmé que, oui, dans ces deux cas, la dignité humaine n'est pas respectée. À Calais, il n'y avait même pas de douches. Des installations, a

minima, de sanitaires ont été réalisées récemment. Madame le maire a dit qu'elle n'ouvrirait pas de nouveau centre d'accueil et d'orientation dans sa ville, alors que le Conseil d'État et le tribunal ont tranché. Mais j'ai l'assurance que le préfet fera appliquer les décisions de justice.

**Pourquoi le maire de Calais réagit-elle ainsi ?**

Parce que comme beaucoup, elle pense que s'il y a un point de fixation dans sa ville, cela va provoquer un appel d'air et que d'autres migrants vont venir. Et puis parce qu'elle doit faire face à la peur de ses administrés, qui n'y voient que des nuisances, sans doute à juste titre... Donc le raisonnement c'est : moins on les respecte, plus on les "maltraite", plus ils sont incités à partir. Mais on voit bien que ce raisonnement ne tient pas, qu'il n'a pas les résultats escomptés. Car au contraire, on crée de la tension, du conflit et des débordements.

**Au-delà de la situation en France, n'est-ce pas à l'échelle de l'Europe que le problème de l'accueil des migrants doit être envisagé ?**

Si bien sûr. La France, et plus largement l'Europe, sont dans l'idée que pour résoudre le problème des migrants, il faut une maîtrise des flux migratoires. La politique migratoire européenne applique des règles qui ont plus de quarante ans. Nous sommes en Europe dans une politique du déni. Les migrants ne viennent pas en France pour avoir notre sécurité sociale, le RSA ou d'autres avantages. Ils viennent dans nos pays parce qu'ils sont poussés dehors, par la guerre, par des dictatures, par la sécheresse et par des aléas climatiques et parfois par toutes ces raisons combinées. Le phénomène des grands mouvements migratoires est devant nous, les Nations Unies estiment que d'ici à dix ans, il y aura 20 millions de migrants climatiques. Va se poser également, à l'avenir, le problème de la «classification» des migrants, à partir de quand est-il en droit de devenir un réfugié, c'est-à-dire quand peut-il obtenir le droit d'asile ? Va-t-on devoir créer une nouvelle catégorie, celle des migrants économiques ? Dans la réalité, ce n'est pas applicable. Il faut savoir qu'un Érythréen ou un Soudanais qui n'obtient pas le statut de réfugié, n'est pas reconductible dans son pays, alors que devient-il ? Un sans-papiers ?

Je ne peux pas croire qu'en Europe où vivent 510 millions d'habitants, dont 350 millions qui ont le meilleur niveau de vie, nous n'avons ni la force, ni la capacité de prendre en charge un million de réfugiés chaque année. Comme dirait le général de Gaulle, la politique qui consiste à dire «en tant qu'Européen, notre devoir est de vous empêcher d'entrer», c'est une politique qui insulte l'avenir. On ne pourra pas résoudre la politique migratoire en faisant de l'Europe une forteresse. Nous ne sommes pas à la hauteur de l'enjeu, alors que plusieurs milliers de personnes pourraient être accueillies, intégrées, informées. Maintenant que les élections sont passées en France et en Allemagne, et que les candidats n'ont plus à subir les pressions populistes, la France et l'Allemagne devraient s'unir pour être à l'initiative d'une nouvelle politique migratoire européenne. C'est une nécessité vitale. C'est urgent. ■

Propos recueillis par Virginie Valadas



## LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

### L'ami corse d'Apollinaire

**A**pollinaire [1880-1918] reste un des très grands noms de la poésie française, nul ne le contesterait aujourd'hui tant ses vers offrent une écriture originale par sa sensibilité et sa musicalité, son classicisme et sa créativité, sa modernité à l'écoute de tout ce qui s'esquissait aux horizons de son époque, et qui tentait alors bien des formes nouvelles... Cela pour dire, bien évidemment trop vite, quelques mots sur une œuvre magistrale.

Mais je voulais vous entretenir aujourd'hui d'un aspect souvent ignoré de sa personnalité, son extraordinaire fidélité en amitié. C'est au cours de ses années d'enfance, à Monaco puis à Nice que se forgèrent quelques-unes de ses liaisons affectives les plus solides. Il était fils d'une Polonaise émigrée, Angélique de Kostrowitzky et suppose-t-on, puisqu'il ne se fit pas connaître, d'un officier italien, Francesco Flugi d'Aspermont. Abandonnée, la mère s'installa donc à Monaco avec ses deux enfants Guillaume et Albert, de deux ans plus jeune, la famille résidant rue Louis. C'est là, au collège Saint-Charles dès la classe infantine en 1891 puis à Cannes et Nice jusqu'à la classe de rhétorique en 1898, qu'il eut l'occasion de rencontrer un jeune homme quasiment du même âge, Ange-Toussaint Luca [1879-1932], un Corse originaire de Campile.

Les premiers souvenirs que des camarades de l'époque ont rapportés se rejoignent tous sur le caractère rieur, farceur, curieux, studieux et même savant du grand garçon qu'était déjà Apollinaire. Il lisait beaucoup, communiquait ses impressions et les partageait avec autorité et modestie, récitait ses propres créations et lorsqu'il était satisfait, recopiait ses poèmes avec soin sur des feuilles cartonnées qu'il ornait de vignettes de sa main. Manies d'enfants, qui impressionnèrent tout de même les camarades dont Luca demeura l'un des tout premiers fidèles, au point de revenir de Paris où il poursuivait son droit, à Monaco chaque année revoir Guillaume. Quant à Apollinaire, bien que manquant malencontreusement son baccalauréat, il ne s'éloigna guère de la littérature, et mieux encore lorsque la famille s'installa à Paris en 1899.

Luca, devenu avocat puis sous-préfet et secrétaire à la Présidence de la Chambre des Députés, conserva des relations très suivies avec son ami d'enfance. Intéressé lui-même par la poésie, il assistait régulièrement à des séances de lecture du groupe des proches de Guillaume et donnait son avis, croit-on, avec une pertinence appréciée. De nombreuses lettres le confirment. Par ailleurs, la mère d'Apollinaire tenait Luca en grande estime et lui recommandait souvent de conseiller son fils pour ses affaires domestiques autant que pour ses fréquentations, considérant qu'il avait sur lui une influence bénéfique. Apollinaire mena souvent une vie difficile dans la capitale où il subsistait grâce à de menus travaux et des articles de presse mal payés, mais il réussit progressivement à s'imposer comme un des maîtres de la nouvelle poésie et comme un écrivain et critique d'art clairvoyant et estimé.

Lorsqu'il s'engagea d'abord au 38<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Nîmes en 1914 puis fut muté à sa demande dans l'infanterie l'année suivante en Champagne avec le grade de sous-lieutenant, il semble que Luca lui ait envoyé régulièrement des colis de charcuterie et même de châtaignes de Corse, le tout fort apprécié par un nouveau «poilu» bon vivant et amateur de bonne chère. Luca a dû sans doute l'aider à constituer son dossier de naturalisation en 1916, comme il l'avait fait avant-guerre pour des questions privées relatives à la gestion erratique de la mère. On sait que le poète fut blessé en 1917 par un éclat d'obus à la tempe droite et qu'il fut trépané à l'hôpital italien du quai d'Orsay. Rétabli et ayant repris ses brillantes activités littéraires, il fut atteint par l'épidémie de grippe espagnole dont il mourut le 9 novembre 1918. Curieux destin : sa mère décéda aussi en 1919 de la même maladie et son frère Albert quelques mois après au Mexique.

Marie-Jeanne Durry, auteur d'un ensemble de trois volumes fort documentés sur le recueil *Alcools* cite souvent Toussaint Luca puisque celui-ci avait aussi publié en 1920, un petit ouvrage intitulé *Souvenirs d'un ami* (éditions de la Phalange) qui fut repris dans une version augmentée et publiée en 1954 aux éditions du Rocher avec une préface de Max Jacob. Tous ces ouvrages sont épuisés, mais on réédite régulièrement les œuvres d'Apollinaire parmi lesquelles les *Poèmes à Lou* (Gallimard), Lou étant Louise de Coligny-Châtillon rencontrée à Nice en 1914, objet d'une relation ardente, brève et épistolaire du poète. Il s'agit d'un petit recueil érotique dont récemment une station de radio conseillait vivement la lecture estivale. ■



Ange-Toussaint Luca

FESTA DI A NUCIOLA IN CERVIONI

## UN SUCCÈS PORTEUR D'ESPOIR POUR LA FILIÈRE



**Cervioni a vécu le week-end des 19 et 20 août au rythme de la 18<sup>e</sup> Festa di a nuciola. Un succès sans précédent qui souligne le développement de la filière dans le cerviunincu.**

**Qui dit noisette** de Corse dit Cervioni. Un peu réducteur si l'on considère que la noisette a aussi ses vergers dans les communes environnantes, notamment Valle di Campuloru et San Giulianu. Mais d'un point de vue historique, c'est bien à Cervioni qu'a débuté la plantation de noisetiers au début du XX<sup>e</sup> siècle, suite à l'abandon du cédrat dont la culture fut mise à mal par les gels successifs de 1905 à 1907. À ce jour les vergers se concentrent sur la Costa Verde, l'Ampugnani et la Casinca. La noisette dite « de Cervioni », une variété nommée « fertile de Coutard » constituait à l'origine une culture d'appoint. Sa commercialisation ne s'est généralisée qu'à partir des années 1940, marquant le premier essor de la filière. Mais on était alors très loin d'imaginer en faire le produit d'exception qu'elle est devenue au début des années 2000, avec l'émergence d'une large gamme de produits dérivés à haute valeur ajoutée : cosmétique, huile de noisettes alimentaire, farine, confiserie, pâtisserie, biscuit, chocolat, miel, nougat, pain, et même charcuterie ! Sans oublier les nombreuses déclinaisons de pâte à tartiner. Depuis 18 ans, pour favoriser la promotion et la valorisation de ce fruit d'exception, l'associu A Nuciola organise en août, à Cervioni, A festa di a nuciola. Parrainée par Patrizia Gattaceca et le journaliste économiste François-Xavier Pietri, sa toute dernière édition, les 19 et 20 août, a drainé plus d'un millier de personnes. Un bon indicateur de la notoriété acquise -et à inscrire dans la durée- mais aussi du chemin parcouru. Quant aux débouchés permis, si aujourd'hui la production ne permet pas d'envisager l'exportation, les efforts nécessaires sont faits pour que le rendement soit augmenté et le développement de la filière maîtrisé. L'obtention en 2014 d'une Indication géographique protégée (IGP) a été un grand pas dans ce sens. S'en est suivi l'ouverture, l'été dernier, d'une casserie, outil performant qui manquait à l'association. L'avenir passe désormais par le rendement attendu des 9 000 nouveaux pieds de noisetiers plantés qui feront progresser la production actuelle qui est de 100 tonnes. L'objectif étant de la doubler dans les prochaines années. ■ **Jacques Paoli**

La production française de noisette, qui ne s'est réellement développée qu'à partir des années 1970, était estimée en 2014 à près de 8200 tonnes, ce qui situait la France au 7<sup>e</sup> rang mondial, loin derrière la Turquie qui représente 75% de la production mondiale. Le Lot-et-Garonne s'impose comme la principale région française de production. Si la production corse peut, en volume, sembler insignifiante, elle est cependant la seule à avoir obtenu une IGP. À l'échelle de l'Europe, seules trois productions ont du reste obtenu un label : la noisette du Piémont (IGP), la noisette de Reus (AOP) et la noisette de Cervioni, donc. ■



Photos Jacques Paoli

PLAGES



# Au Trottet, on ne mégote plus

**Opération «plage sans tabac» pour inciter les baigneurs à laisser leurs cigarettes de côté.**

**L**e 17 août dernier, les baigneurs matinaux qui profitaient du calme de la plage du Trottet, ont pu assister à un étrange ballet. Tout autour d'eux de jeunes gens bardés de gilets jaunes se sont patiemment affairés toute la matinée à une étrange collecte. Point de coquillages dans leurs petits sachets transparents, mais des mégots! En effet, ce nettoyage de la plage située en centre-ville a été effectué dans le cadre de la nouvelle opération «plage sans tabac» mise en place par la ville d'Ajaccio, en partenariat avec la Ligue contre le cancer et l'association Global Earth Keeper. «Nous lançons aujourd'hui l'opération au Trottet, mais la plage du Ricanto et l'intégralité de la plage St François sont également concernées. Et nous espérons continuer à l'étendre l'année prochaine», soulignait à cette occasion Nathalie Ruggeri, adjointe au maire d'Ajaccio en charge de l'environnement.

Bien au delà de la seule cité impériale, cette action qui couvre désormais plusieurs plages de Corse et du continent, vise, au travers d'une signalétique, à inviter ceux qui fréquent la plage à respecter une zone non fumeur. Pas de sanction à l'horizon, mais une double sensibilisation. Du point de vue, tout d'abord, de la santé et de la lutte contre le tabagisme passif et les cancers liés au tabac. «En Corse, il y a une sur-incidence de 27% de la mortalité de la population féminine par rapport à la consommation de tabac. Au niveau de la Ligue contre le cancer, nous souhaitons mettre en avant non pas des interdictions mais des opérations de valorisation de la vie», indiquait Sauveur Merlenghi, président du Comité de Corse-du-Sud de la Ligue contre le cancer. «On se bat pour que, dans les lieux publics, à commencer par la plage, il n'y ait plus aucune consommation de tabac. Nous souhaiterions que toutes les plages, sans exception, soient mises hors circuit concernant le tabac». Dans un même souci de sensibilisation, l'opération aspire aussi à informer la

population sur l'impact environnemental des mégots abandonnés sur les plages. «Souvent par exemple, on ne sait pas que quand on jette son mégot par terre, la pollution chimique reste quasiment à vie. Celle-ci représente 40% de la pollution chimique méditerranéenne, ce qui est énorme», a déploré Laurence Constantin, co-fondatrice de l'association Global Earth Keeper et responsable du groupe corse. On a fait des expériences, un mégot pollue entre 300 et 500 litres d'eau et y tue tout début de vie. Jeter son mégot n'est pas un geste anodin», a-t-elle ajouté. À bon entendre. ■

Manon PERELLI



# La sélection de la rédaction



## Arti Muntagnera

Il y a les événements d'été qui ciblent principalement le vacancier et pour lesquels, souvent, le discours sur l'environnement constitue une sorte de figure imposée. Ne serait-ce que parce que c'est dans l'air du temps de clamer son amour de la nature, son engagement éco-responsable, et de vanter la quiétude majestueuse d'un site où l'on s'apprête justement à envoyer à fond les décibels. Histoire sans doute d'égayer la vie monotone des balbuzards et gypaètes. Pourquoi n'auraient-ils pas droit à une mega-teuf ou une giga-party, après tout, hein ? C'est qu'il faut un peu s'ouvrir au monde, tout de même !

Et puis il y a les autres. Ceux qui affirment tranquillement qu'il n'y a pas de saison-reine pour célébrer les arts, le partage, l'esprit de la fête, dont le propos s'adresse d'abord à la population résidente sans exclure pour autant l'hôte de passage. Et pour qui le rural ou la nature, sur le littoral comme en montagne, sont bien plus que des décors pittoresques qu'on laissera plus ou moins aussi beaux et propres qu'on a pu les trouver. On pense, bien sûr, à ce précurseur qu'est le Settembrinu, festival de musiques du monde en Costa Verde auquel s'est adjoint Cartoons in Tavagna, festival du dessin de presse et d'humour [l'édition 2017 s'achève le 26 août à Talasani, rens : 04 95 36 91 94 / 06 22 44 81 28]. Et puis il y a, depuis 2016, Arti Muntagnera : une transhumance des arts et du public (il faudra marcher un peu oui, ou monter à cheval) imaginée par Arnaud Méthivier, alias Nano, accordéoniste hors du commun, créateur de spectacles et d'œuvres plastiques musicales. Une transition, aussi, entre grande période touristique et foire du Niolu. Durant 4 jours, dans la haute-vallée du

Golu, des artistes proposent spectacles (théâtre, musique, danse, cirque, clown, marionnette), expositions et performances, le tout sans recours à des moyens techniques et en s'adaptant à l'environnement. ■  
Du 30 août au 4 septembre. Cascade de Radule et Hôtel Castel de Vergio. 📞 [www.nanomusic.fr/arti-muntagnera](http://www.nanomusic.fr/arti-muntagnera)

## Idées reçues en Préhistoire

Descendants directs du singe, les hommes de la Préhistoire vivaient tous dans des cavernes et se régalaient de tartares de dinosaure... Entre fausses notions et authentiques clichés, il s'avère que la Préhistoire reste pour beaucoup d'entre nous une période perçue grosso modo comme « tout ce qui a précédé l'Antiquité ». Non que l'assertion soit totalement fautive, mais c'est un peu court et passablement flou. Un peu comme l'affirmation « j'adore toute cette période de la peinture qui va de Giotto à Picasso ». Il s'ensuit, de ce fait, la production d'une abondante imagerie, parfois éminemment créative et même récréative, mais bien souvent dénuée de tout fondement. Conçue - à partir de l'ouvrage de Bertrand Roussel, *Les idées reçues de la Préhistoire* - et prêtée par le Musée de paléontologie humaine de Terra Amata de Nice, cette exposition s'en vient donc tordre le cou aux mythes et contre-vérités tenaces. Le parcours proposé, articulé autour de dix grandes idées reçues, permet également de raconter la Préhistoire, et de mettre en évidence le fait qu'elle constitue une période fondamentale dans l'Histoire de l'humanité. Car c'est durant cette époque que, peu à peu, l'Homme s'est constitué pour devenir ce qu'il est aujourd'hui, grâce notamment à la réalisation des premiers outils, la domestication du feu, la mise en œuvre des premières sépultures ou encore l'invention de l'art. ■

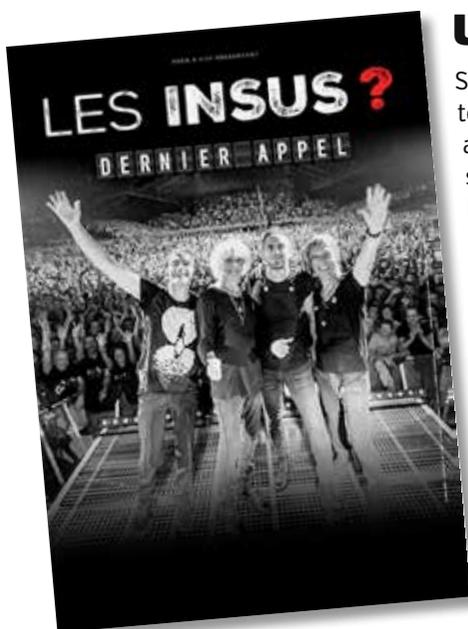
Jusqu'au 30 septembre. Musée départemental d'archéologie de Levie. 📞 04 95 78 00 78



## Les Insus?

Souvenirs... C'était la toute fin des années 1970. Ou le tout début des années 1980. Bref, en un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, à moins que leurs parents ne leur aient rebattu les oreilles avec ça. Le groupe Téléphone était venu se produire à Ajaccio, au stade de Timizzolu. Nombre de leurs fans de l'époque se souviennent de la simplicité et de la bonne humeur des trois garçons hors de scène... tandis que la miss semblait prête à coller un coup de basse au premier qui viendrait rôder trop près de sa bière : bouh chi stragna cette Corine ! Pour la refondation du groupe, la bassiste n'est plus dans le tableau, remplacée par Aleksander Angelov. Et apparemment, il ne se trouve pas grand-monde pour le déplorer. Il n'empêche, Téléphone sans Corine Marienneau, ce ne serait plus tout à fait Téléphone. Aubert, Bertignac et Kolinka et les chansons du groupe originel font donc leur retour avec Les Insus? dont la tournée comprend une date à Ajaccio, mais cette fois au théâtre de verdure du Casone. L'occasion de revisiter une époque, d'entonner *Dure limite*, *Hygiaphone* ou *Cendrillon*. Et, qui sait, de s'assurer qu'en dépit des années, des rides et cheveux blancs - d'ailleurs fort bien assumés - les trois garçons n'ont rien perdu de leur heureux caractère. ■

Le 1er septembre, 21h30. Théâtre de verdure du Casone, Ajaccio. 📞 [www.lesinsus-portables.net](http://www.lesinsus-portables.net)





# Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



# 30

Balagne - Corté

orange™

# 30

Corse - PACA

# SFR

# 390

National

numericable™

# 95

Bastia



Internet

## Lundi 28 Août

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h00 Les Rencontres de Calenzana - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Tour de Corse en Solex - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h10 Zikspotting - 17h00 Noob - 17h45 A votre Service - 17h55 Clips Musicaux - 18h25 Fiera di l'Alivu - 18h35 Le Patrimoine Bâti en Corse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Les Rencontres de Calenzana - 21h45 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 22h50 Autoroute Express - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

## Mardi 29 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Associ - 11h30 Zikspotting - 11h45 Fiera di l'Alivu - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h25 Zikspotting - 13h35 Maion et Wenn - 16h50 Clips Musicaux - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Tour de Corse en Solex - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

## Mercredi 30 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Un Monde Moderne - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 14h30 Jean Racine - 15h15 Le Patrimoine Bâti en Corse - 17h55 Noob - 18h15 Clips Musicaux - 18h35 Zikspotting - 18h50 Grand Tourisme - 19h00 Un Monde Moderne - 19h30 Nutiziale - 19h40 La Passion Continue - 20h10 I Chjami Aghjalesi - 21h50 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

## Jeudi 31 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La Passion Continue - 13h10 A votre Service - 14h30 I Chjami Aghjalesi - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Maion et Wenn - 21h35 Noob - 21h55 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Fiera di l'Alivu - 23h20 Grand Tourisme - 0h00 Nutiziale

## Vendredi 1er Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Le Patrimoine Bâti en Corse - 13h35 Fiera di l'Alivu - 14h30 Tour de Corse en Solex - 15h05 Les Rencontres de Calenzana - 15h45 Zikspotting - 16h15 I Chjami Aghjalesi - 17h50 Noob - 18h30 Clips Musicaux - 19h05 La Passion Continue - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 Jean Racine - 22h30 Nutiziale - 22h40 Un Monde Moderne - 23h30 A votre Service - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



# www.telepaese.corsica



# BALÉONE

## Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions  
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 [www.rivesud-immobilier.com](http://www.rivesud-immobilier.com)

 04 95 50 43 40

**RN 194**  
**ZA Baleone Centre**  
20167 Sarrola Carcopino



• Parking gratuit

# L'EPIC

## C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 [www.brasserie-lepic.com](http://www.brasserie-lepic.com)